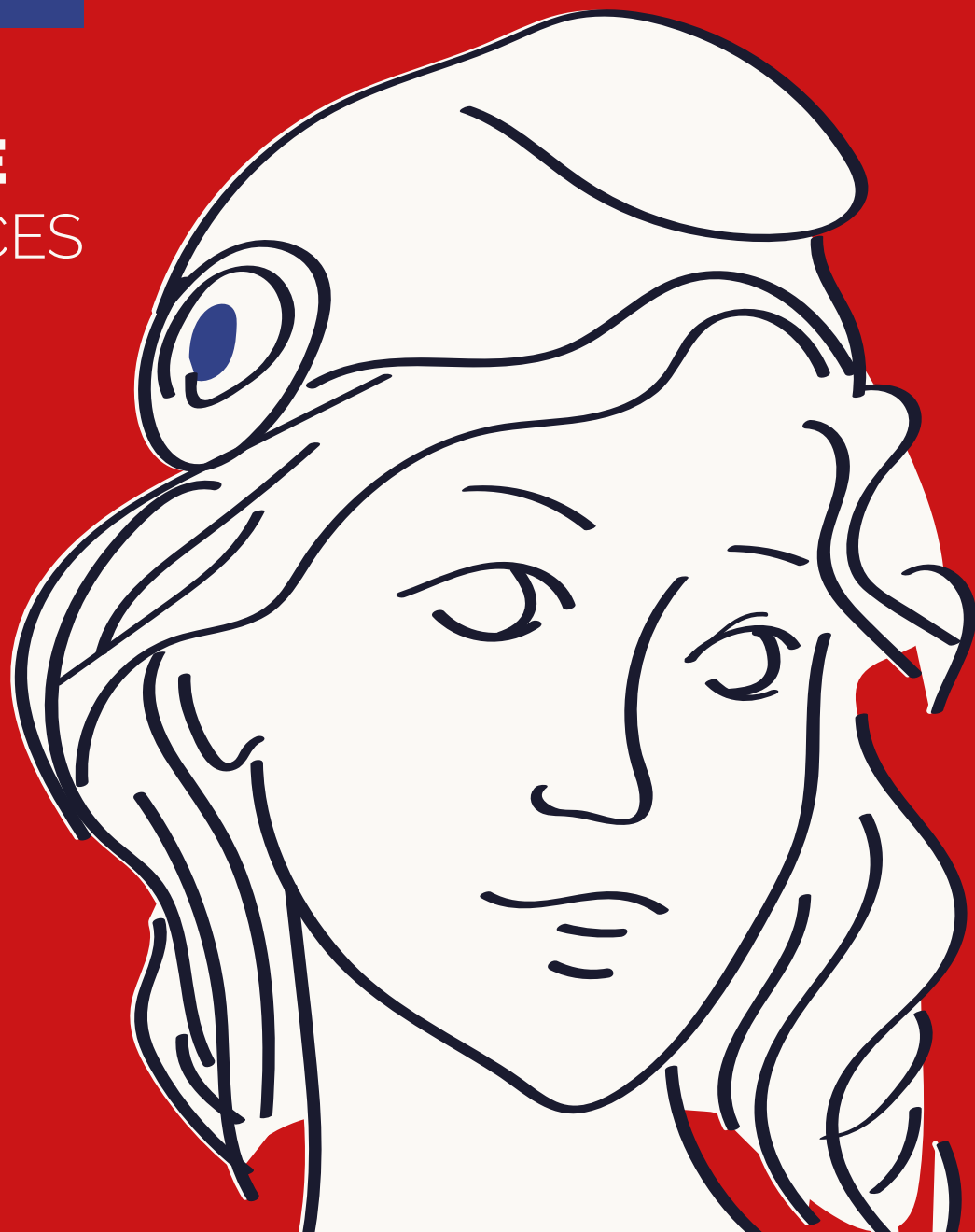


2018

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**
DES SERVICES
DE L'ÉTAT





ÉDITO



Chantal Mauchet
Préfète de l'Ariège

Le rapport qui vous est présenté retrace l'activité des services de l'État en 2018. S'il est nécessairement difficile, au travers de cette synthèse, de rendre pleinement justice à l'engagement quotidien des agents de l'État au service de la mise en œuvre des politiques publiques, cet exercice permet néanmoins de mesurer la diversité et la richesse des missions dont ils s'acquittent. Je tiens, à cet égard, à rendre hommage au travail accompli par mes prédécesseurs et, en particulier, à celui de Marie Lajus, dont l'action en faveur de la cohésion sociale, de la rénovation urbaine et du développement des territoires irrigue l'ensemble de ce rapport.

L'activité des services de l'État a été marquée, en 2018, par la poursuite des réformes engagées en vue de la modernisation de l'État territorial, qu'il s'agisse du déploiement de la police de sécurité du quotidien, de la numérisation et des services publics, du déploiement du très haut débit ou du renforcement de la capacité opérationnelle des services de secours. Elle a, dans le même temps, vu se déployer de nouvelles politiques publiques telles que la « garantie jeunes », les parcours emplois-compétences et le dispositif « action cœur de ville ». Les services de l'État ont par ailleurs continué à œuvrer, au titre de la prévention comme de la gestion des crises, en faveur de la protection des citoyens, tant face aux atteintes à la sécurité des biens et des personnes que face aux risques sanitaires et, de manière croissante, environnementaux. C'est dans ce cadre que l'État est intervenu en faveur des agriculteurs après les fortes précipitations survenues l'été dernier.

Face à l'urgence climatique, je souhaite souligner plus particulièrement le rôle essentiel des services de l'État dans la transition écologique et énergétique. C'est dans cette perspective que l'État a renforcé son action en faveur de la biodiversité et de la gestion durable des territoires au côté des associations, des agriculteurs et des éleveurs.

La bonne intelligence entre les services de l'État, les collectivités, les associations et les grands opérateurs du service public apparaît plus que jamais fondamentale afin de poursuivre l'aménagement des territoires au service des citoyens et d'encourager l'émergence de grands projets d'intérêt collectif. Cette coopération s'est manifestée, en 2018, par la signature de conventions et schémas d'aménagement dans des domaines allant de la prévention des risques d'inondation et d'avalanche au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées en passant par l'éducation, le sport ou encore la lutte contre les violences faites aux femmes.

Je souhaite que la lecture de ce rapport d'activité vous permette de mieux connaître le rôle des femmes et des hommes qui s'engagent en faveur de leurs concitoyens, tout au long de l'année, au sein des services de l'État.



L'ÉTAT GARANTIT LES PRINCIPES DE LA VIE DÉMOCRATIQUE	P. 6
Préserver la sûreté et la tranquillité publiques	6
Assurer les missions régaliennes et lutter contre la fraude	12
Anticiper et gérer les crises	13
Prévenir et gérer les risques naturels et technologiques	16
Veiller à la sécurité alimentaire, la protection du consommateur, la protection animale et la sécurité environnementale	19
Mettre en œuvre la politique de santé	22
L'ÉTAT SE MOBILISE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI	P. 24
Piloter et animer le service public de l'emploi	24
Favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées	25
Accompagner les entreprises en mutation économiques	28
Soutenir les bassins d'emploi les plus fragiles	29
Accompagner les évolutions des finances publiques	30
L'ÉTAT ŒUVRE AU MAINTIEN DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES	P. 32
Soutenir de la revitalisation des centres bourgs	32
Assurer l'égalité des chances à l'école	35
Accompagner la jeunesse	37
Affirmer l'égalité entre les femmes et les hommes	39
Garantir l'accès au logement et lutter contre l'habitat indigne	40
Accompagner les personnes les plus vulnérables	41
L'ÉTAT SOUTIENT UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DU TERRITOIRE	P. 43
Favoriser un développement équilibré et durable du territoire	43
Promouvoir une stratégie d'aménagement des sols durable	45
Soutenir l'activité agricole	48
Protéger durablement l'environnement et la biodiversité	49
Accompagner la transition écologique et énergétique	56
CONCLUSION	P. 58
ANNEXES	P. 59

Dans un contexte marqué par l'expression de fortes attentes des populations vis-à-vis de l'État et des services publics, le bilan de l'année 2018 fait ressortir la grande diversité des activités conduites par les services de l'État au service de la protection des populations. Au-delà de l'actualité des « gilets jaunes », qui a fortement mobilisé les équipes en fin d'année, cette activité a continué à s'articuler autour des principaux axes qui font de l'État le garant de la sécurité des populations et des conditions d'exercice de la vie démocratique ainsi que des libertés publiques : préservation de la sûreté et de la tranquillité publiques, protection des populations et répression des fraudes, gestion des crises et prévention des risques naturels et technologiques.

A / Préserver la sûreté et la tranquillité publiques

RENFORCER LES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

La police de sécurité du quotidien

Le ministre de l'Intérieur a lancé le dispositif de la police de sécurité du quotidien le 8 février 2018.

En Ariège, la gendarmerie, notamment, a décliné le dispositif en s'appuyant sur un diagnostic de la situation des territoires et sur une évaluation des organisations internes de ses services afin de rationaliser les organisations et dégager des moyens humains en vue de leur déploiement sur des missions au contact des populations et des institutionnels. L'organisation repose sur la mise en place de 3 contrats opérationnels correspondant aux trois compagnies territoriales avec l'objectif de placer les gendarmes au contact de tous les territoires y compris les plus reculés.

Le dispositif prévu a permis aux forces de sécurité de renforcer :

- leur présence dans les quartiers, sur les marchés, les diverses manifestations locales et les contacts avec les populations et associations.
- les partenariats avec les institutionnels (collectivités territoriales, établissements scolaires) et les acteurs économiques (SNCF, bailleurs sociaux et commerçants).

Le bilan de la mise en œuvre du dispositif en 2018 est positif.

Les contrats opérationnels mis en place, joints à une démarche qualité, sont particulièrement appréciés des élus. Ils permettent de renforcer les liens déjà forts entre la gendarmerie et la population mais également d'améliorer l'efficacité des investigations grâce aux renseignements recueillis.

PRÉVENIR LA RADICALISATION

La politique de prévention de la radicalisation repose sur la mobilisation de tous et vise à déceler les signaux faibles afin d'avoir une réponse adaptée et efficiente.

Le dispositif départemental de suivi et d'accompagnement vise à :

- Inscrire la réponse préventive dans une démarche partenariale et pluridisciplinaire
- Identifier un réseau de référents formés.

Le suivi local se fait principalement à travers deux instances :

- Le GED (groupe d'évaluation départemental) : présidé par la Préfète, il est composé des forces de sécurité, des services de renseignement, de l'administration pénitentiaire et de la Justice. Il se réunit tous les 15 jours afin d'assurer l'examen et le suivi des individus identifiés dans le département avec divers profils et niveaux de radicalisation.
- La CEPRAF (cellule préfectorale de suivi pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles) : mobilisant la Justice, les services de l'État présents au GED, les services sociaux du conseil départemental, les organismes sociaux (CAF- pôle emploi, missions locales), l'éducation nationale ainsi que l'ARS (Agence Régionale de Santé), la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), elle se réunit à un rythme mensuel. Elle vise à partager et à échanger les informations permettant de vérifier le bon fonctionnement du dispositif global de prise en charge de

la radicalisation. Elle a permis d'engager une démarche très positive de décloisonnement entre les services et les partenaires afin de pouvoir adapter une réponse publique adaptée à chaque situation

LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE

L'Ariège reste un département relativement épargné par les phénomènes de délinquance sous ses formes les plus violentes. On enregistre, en 2018, une baisse globale de la délinquance générale de - 4,16 % (6 291 faits enregistrés en 2018, 6 564 en 2017).

On constate une baisse des atteintes volontaires à l'intégrité physique alors que celles-ci avaient augmenté chaque année depuis 2010 (-0,83 % en 2018 -1 075 faits commis). La tendance nationale s'élève à (+6 %).

- Violences physiques crapuleuses: 31 faits commis, soit 7 faits de moins qu'en 2017
- Violences physiques non crapuleuses: - 6,10 % (646 faits commis)
- Coups et blessures volontaires: -3,61 % (508 faits commis)
- 397 faits de violences intrafamiliales ont été enregistrés en 2018, soit une évolution globale de +1,28 % par rapport à 2017 (+ 5 faits constatés). 81 % des victimes de violences intrafamiliales sont des femmes.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique affichent une tendance favorable sur l'ensemble du département. Cependant, certaines formes de délinquance ne cessent d'augmenter, traduisant une montée de la violence ainsi qu'un durcissement des rapports sociaux. C'est notamment le cas des menaces et chantages (+6,32 % soit 286 faits commis) et des violences sexuelles (+25,8 % soit 112 faits commis).

Les atteintes aux biens se sont quant à elles stabilisées (3 122 faits commis, soit 4 faits supplémentaires par rapport à 2017). Dans la continuité de la tendance nationale, les vols sans violence diminuent de -2,59 % (2560 faits commis). Au sein de cet indicateur, on peut retenir que:

- La baisse du nombre de cambriolages entamée en 2017 s'est poursuivie cette année. Il s'agit de la plus forte baisse depuis 2010: 714 faits ont été commis en 2018, soit une baisse de -12,8%. Les cambriolages de logements représentent 58,9% de l'ensemble des faits commis (420 faits commis soit une baisse de 21,6%)
- Les vols liés aux véhicules ont crû de +7,1%. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des vols dans les véhicules (vols à la roulotte):

- 187 vols d'automobiles et de deux-roues (- 1 fait commis par rapport à 2017) ;
 - 298 vols à la roulotte (+ 19,2 % par rapport à 2017) ;
 - 132 vols d'accessoires automobiles (- 6 faits commis par rapport à 2017).
- Les vols sans violence contre des personnes sont en légère augmentation (+2,12% par rapport à 2016 - 915 faits commis).
 - Les actes de destructions et dégradations augmentent de 17,22%.

Ces résultats sont globalement encourageants. Ils s'expliquent notamment par l'occupation du terrain, la réactivité des services et le déploiement de dispositifs de prévention de la délinquance (vidéo protection, participation citoyenne, police de sécurité du quotidien).

On enregistre par ailleurs une baisse des escroqueries et infractions économiques et financières (689 faits commis dans le département soit une baisse de -10,05 %), alors que ce type d'infractions reste stable en France métropolitaine (+0,08%).

Le taux global d'élucidation, tous indicateurs confondus, s'élève à 45 %, soit 236 faits de moins élucidés par rapport à l'année dernière. Malgré un léger recul du nombre de faits élucidés en Ariège cette année, les taux d'élucidation demeurent supérieurs à ceux observés sur l'ensemble du territoire national.

- Atteintes aux biens: 683 faits ont été élucidés par les services de sécurité. Le taux d'élucidation est passé de 20,23 % en 2017 à 18,97 % en 2018.
 - Baisse du nombre de faits élucidés en matière de cambriolages de -17,96 % (137 faits élucidés), portant le taux d'élucidation à 19,35 %;
 - Baisse du nombre de faits élucidés en matière de vols liés aux véhicules portant le taux d'élucidation à 9,64 %;
 - Le taux d'élucidation des vols avec violence s'élève à 44,12 %;
 - Le taux d'élucidation des violences sexuelles s'élève à 67,92 %.
- Atteintes volontaires à l'intégrité physique: 849 faits ont été élucidés par les services de sécurité. Le taux d'élucidation est passé de 84 % en 2017 à 78,83 % en 2018.
- Escroqueries et infractions assimilées: hausse du nombre de faits élucidés, le taux d'élucidation s'élève à 44,58 % en 2018.
- Avoirs criminels: le travail du groupement dans le cadre du CODAF ou en co-saisine avec le Groupe d'Intervention Régional Gendarmerie (GIRG) a permis la saisie de plus de 380 000 euros d'avares criminels.

OUTILS DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

L'action du service des armes

Le suivi des personnes souhaitant détenir des armes sur le territoire est assuré par le bureau de la sécurité intérieure. Le service des armes s'adapte à la réglementation en permanence en mettant, par exemple, en place des procédures de plus en plus strictes. Le criblage des personnes est systématique et pas moins de 170 enquêtes administratives ont été demandées pour lever des doutes.

Le service assure également un meilleur suivi des dossiers et relance tous les titulaires d'autorisations quelques mois avant leur expiration, ce qui permet d'éviter au maximum le risque de détention illégale d'arme à feu. En 2018, le nombre de dessaisissements et d'inscription au FINIADA (fichier des armes -35 inscriptions administratives en 2018) est en augmentation par rapport à l'année précédente. Ce chiffre est toutefois à mettre en regard des plus de 2.000 personnes qui ont déclaré une arme ou demandé une autorisation.

L' action de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) de l'Ariège

Pour répondre aux missions de la protection judiciaire de la jeunesse, la direction territoriale s'appuie sur un secteur public et associatif habilité justice.

Au 31 décembre 2018, dans le département de l'Ariège, 3 établissements et services concourent à la protection judiciaire de la jeunesse et permettent aux magistrats de disposer d'une palette de prise en charge diversifiée :

- un secteur public, constitué d' une unité éducative de milieu ouvert (UEMO). Celle-ci peut assurer l'ensemble des mesures prescrites par l'autorité judiciaire.
- un secteur associatif habilité justice, composé de 2 établissements autorisés et financés exclusivement ou conjointement par l'État et/ou le département. Les autorisations respectives sont en cours d'instruction. Ces établissements sont habilités à mettre en œuvre les décisions de placement ordonnées par l'autorité judiciaire au civil ou au pénal. La maison d'enfants à caractère social (MECS) Loumet a une place d'accueil d'urgence pénale.

La direction territoriale, dans son rôle de coordonnateur des acteurs œuvrant dans le champ judiciaire, a construit les articulations et une complémentarité entre ces opérateurs avec la mise en place d'instances de concertation territoriale dédiées au suivi et à la régulation de l'activité secteur public/secteur associatif dans l'intérêt des mineurs et de leurs familles.

La direction territoriale met des agents mis à la disposition de différents dispositifs pour faciliter les coordinations entre les acteurs et renforcer la prise en charge des jeunes suivis. Cette volonté se traduit par exemple par une implication sur l'atelier relais de Foix avec un temps de psychologue PJJ qui a poursuivi son intervention en supervision d'équipe courant 2018.

De plus, de par sa connaissance et son expertise des publics mineurs, la direction territoriale participe de manière active aux politiques publiques menées sur le département (contrat de ville et de territoire).

Les effectifs de mineurs non accompagnés sont en augmentation et atteignent 50 % des places des MECS habilitées Justice. A cet égard, un dispositif d'accueil et évaluation des mineurs non accompagnés porté par l'association ANRAS a ouvert suite à un appel à projet émanant du conseil départemental.

Synthèse de la mise en œuvre des décisions judiciaires de milieu ouvert en Ariège (Secteur Public)

- L'activité enregistrée est en baisse en ce qui concerne les entrées: 293 nouvelles mesures (321 en 2017) pour 219 jeunes et elle est plutôt stable, au pénal ou en assistance éducative avec 449 mesures suivis sur l'année (443 en 2017).
- La proportion de l'activité au pénal, en mesures, reste stable (87 %).
- L'activité en matière de déferrements et COPJ est stable, 107 recueil de renseignements socio-éducatifs (RRSE) en 2018.
- Les garçons suivis restent très largement majoritaires dans la population pénale des mineurs, 75 % contre 25 % de filles, la proportion de filles étant plus importante que sur les autres départements du territoire.
- Les plus de 16 ans représentent 57 % de l'effectif des jeunes qui ont été placés sous-main de justice en 2018 et les moins de 10 ans représentent 19 %, pour l'essentiel des jeunes suivis en assistance éducative. Nous constatons une baisse de la part des jeunes de 13 à 16 ans.

Dans le cadre des orientations du ministère de l'Intérieur, l'Ariège a été retenue pour accueillir un centre éducatif fermé. Un appel à projet a été lancé par la préfecture le 5 novembre pour une clôture des candidatures le 5 mars 2019. L'implantation ciblée est le secteur de Pamiers – Saverdun.

Une instance judiciaire de coordination autour des situations de radicalisation a été mise en place depuis la fin de l'année avec une convention signée en juillet (Parquet – PJJ – SPIP – MA de Foix).



DOUANE

POLICE

La vidéo-protection

20 communes et 3 communautés de communes ont été autorisées à installer un système de vidéoprotection : Lavelanet, Luzenac, Mirepoix, Mazères, Pamiers, Saverdun, Tarascon sur Ariège, Laroque d'Olmes, Saint Jean du Falga, Saint-Girons, Le Fossat, La Tour du Crieu, Foix, Montbel, Aston, Capoulet-Junac, Lézat sur Lèze, Vernajoul, Vicdessos, Ax-les-Thermes, les communautés de communes du Pays d'Olmes et Couserans Pyrénées et la communauté d'agglomération du Pays de Foix Varilhes.

A titre indicatif :

- SAINT-GIRONS remise en état du système vidéo mal adapté ;
- LEZAT-SUR-LEZE 19 caméras en service depuis août 2018 ;
- VERNAJOUL 7 caméras en août 2018 ;
- Communauté de communes du PAYS D'OLMES : 13 caméras sur les axes routiers en décembre 2018 ;
- SAVERDUN mise en service en janvier 2019 (14 en ville, 3 pour la Communauté de communes).
- 5 Commissions Vidéo protection organisées en Préfecture (180 dossiers étudiés),
- 90 contrôles conformité vidéo à la demande de la Préfecture ou d'initiative ont été réalisés en 2018.

Le protocole participation citoyenne

Ce dispositif consiste à mobiliser la vigilance solidaire des habitants en vue de prévenir les infractions, sous le contrôle des forces de l'ordre et du maire de la commune engagée dans cette démarche. Au total, 27 protocoles de ce type ont été signés depuis 2011, dont 3 en 2018. Il s'agit des communes suivantes :

- La Bastide de Lordat, Saint-Lizier et Saint-Jean-du-Falga

Deux autres protocoles sont en projet :

- La-Tour-du-Crieu et Moulin-Neuf.

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance

22 dossiers ont été subventionnés en 2018 au titre de la prévention de la délinquance grâce à une enveloppe globale de 51 525 €.

Ces budgets ont permis de soutenir des actions à destination des jeunes exposés à la délinquance (75 % de l'enveloppe dédiée à la prévention de la délinquance), ou encore des actions destinées à améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes (25 % des crédits).

Des dotations spécifiques ont également permis de subventionner des projets d'amélioration des relations entre la population et les forces de sécurité, de sécurisation des établissements scolaires, de vidéoprotection, d'acquisition de gilets pare-balles par les polices municipales et de prévention de la radicalisation.

La mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (MILDECA)

L'enveloppe départementale 2018, d'un montant de 26 398 €, a permis de subventionner 8 projets cette année.

- 29 % des crédits ont permis de subventionner des actions de prévention des conduites addictives en milieu festif ou hors scolaire (3 actions)
- 39,8 % des crédits alloués à des actions de prévention des conduites addictives en milieu scolaire (3 actions)
- 31,2 % des crédits ont permis de soutenir des actions de prévention de conduites dopantes (2 actions)

La délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT (DILCRAH)

L'Ariège a bénéficié d'une dotation de 8 700 € pour subventionner 2 projets de sensibilisation des jeunes au problème du racisme et de l'antisémitisme et 2 projets de lutte contre les préjugés et les discriminations anti-LGBT.

Les conventions et partenariats signés en 2018

Deux conventions ont été établies :

- le 21 juin 2018 entre l'association des commerçants de Saint-Girons, la Sous-préfecture et la compagnie de Gendarmerie.
- le 18 juin 2018 concernant la lutte contre les violences lors de manifestations sportives entre les fédérations françaises de Rugby et de Football, la préfecture et les forces de sécurité intérieure.

Quatre sont en projet :

- ADAPEI Association de protection des enfants et adultes handicapés. Elle compte 17 établissements.
- Association départementale des gardes de chasse particuliers
- Caisse des Dépôts et Consignation Habitat : Structure d'hébergement de demandeurs d'Asile
- Office Nationale des Forêts

La maison d'arrêt de Foix

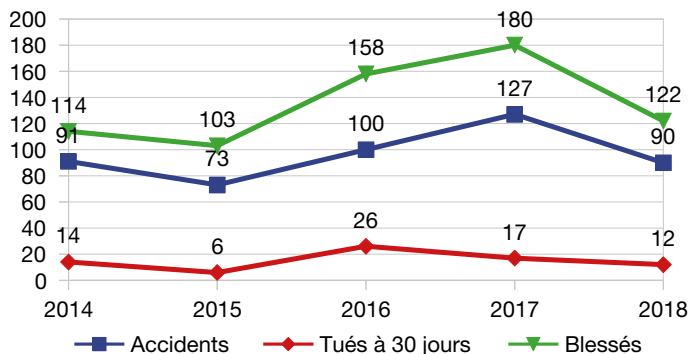
Les points marquants pour l'établissement en 2018 sont :

- la mise en place des extractions judiciaires vicinales (vers le TGI de Foix) sur la maison d'arrêt.
- l'amélioration de la sécurité avec l'installation d'éclairages plus puissants dans les chemins de ronde et installation de systèmes de vidéosurveillance supplémentaires.
- la mise en place du travail pénitentiaire dans les ateliers de concession pour la première fois avec 10 personnes détenues qui y travaillent de manière pérenne.
- la mise en place de promenades quotidiennes pour les détenus vulnérables, dans le cadre de la lutte contre les violences en détention
- l'installation d'un bâtiment modulaire, financé par l'administration pénitentiaire en face de la porte de l'établissement à destination de l'association la Main Tendue.

Cette association est en charge de l'accueil des familles de détenus venant visiter ces derniers au sein de la structure

LUTTER CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

En 2018, les chiffres de l'accidentalité font apparaître une baisse sensible de tous les indicateurs par rapport à l'année précédente et notamment de - 29 % pour les accidents corporels et pour les tués et de -32 % pour les blessés.



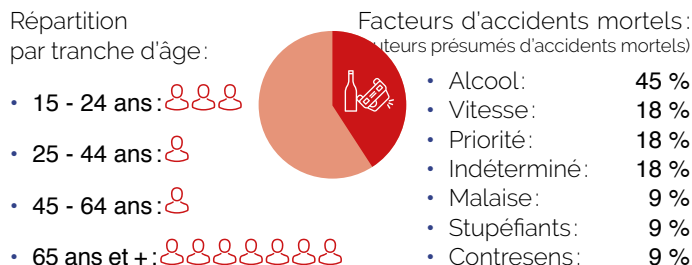
Après une année 2016 particulièrement dramatique (26 tués et 158 blessés) et une année 2017 encore marquée par l'accidentalité (127 accidents faisant 180 blessés et 17 tués), le nombre d'accidents, tués et blessés en 2018 se rapproche des chiffres de 2014.

En moyenne sur la période 2014-2018, le nombre d'accidents corporels est en hausse de 5,2 par an, de 0,7 tué par an et de

9,3 blessés par an.

En 2018, 12 personnes ont perdu la vie sur les routes ariégeoises.

Répartition des accidents mortels par tranche d'âge et facteurs



Même si les résultats 2018 sont encourageants, la lutte contre l'insécurité routière reste une priorité et la mobilisation de tous les acteurs locaux est essentielle.

Le pôle départemental de sécurité routière

Créé en décembre 2016, le pôle départemental de sécurité routière, présidé par la préfète ou la directrice des services du cabinet et animé par la DDT, s'est réuni à 3 reprises en 2018. Il a été décidé la mise en place d'une commission d'investigation pour les accidents mortels qui permet de mieux appréhender les circonstances des accidents et d'identifier les problèmes liés à l'infrastructure le cas échéant.

En matière de prévention, en complément des actions prévues dans le PDASR (Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière), des actions ont été menées pour mobiliser les établissements scolaires et les acteurs du péri-scolaire. Une action marquante pour les jeunes, a été réalisée en partenariat entre les services de la préfecture, de la DDT et ceux de l'Éducation Nationale afin d'inciter les établissements scolaires à réaliser des actions de sécurité routière. Ce forum « sécurité routière jeunesse » a été organisé le 13/02/2018 pour mettre en relation les collèges, les lycées et les structures d'animation périscolaires avec les intervenants du département dans ce domaine. Environ 800 élèves des 26 collèges et lycées du département ont participé à cette rencontre.

2018 aura également été l'occasion de se doter d'un document stratégique pour la mise en place des politiques nationale et locale de sécurité routière. Le Document Général d'Orientation 2018-2022 a été co-signé le 9 juillet par la préfète, la procureure, le président du conseil départemental et le président de l'association des maires et élus de l'Ariège. Ce document définit les 5 enjeux prioritaires du département : le risque routier profession-

nel, les substances psychoactives, les jeunes, les seniors et les deux-roues motorisés. Une analyse approfondie de l'accidentalité locale a permis de dégager 42 orientations d'actions portant sur l'amélioration de la connaissance, la sécurisation des infrastructures, l'information, la formation, l'éducation, la sensibilisation, le contrôle et la sanction. Les acteurs de la sécurité routière pourront ainsi proposer des actions dans ce cadre afin de contribuer efficacement à la baisse de l'accidentalité.

Concernant les contrôles automatisés, un nouvel itinéraire leurre, équipé d'un radar déplaçable a été mis en service le 14 août, sur

la RD 117, entre Saint-Paul-de-Jarrat et la limite de l'Aude.

Dans le cadre du PDSAR 2018, plus de 55 000 € ont été mobilisés pour la prévention dont 37 300 € pour la réalisation d'actions sécurité routière. 96 % des crédits ont été ciblés sur des enjeux du DGO 2013-2017 : les jeunes (37 %), l'alcool et la drogue (23 %), les deux-roues motorisés (19 %), la vitesse (18 %) et les seniors (2%). Au total, 31 actions ont été réalisées dans le département.

B / Assurer les missions régaliennes et lutter contre la fraude

LES MISSIONS RÉGLEMENTAIRES

Le contrôle de légalité

Dans le domaine du contrôle de légalité, les services de la préfecture se sont mobilisés pour accompagner et conseiller les collectivités, que ce soit dans les domaines réglementaires, d'urbanisme, de la commande publique, budgétaire et bien entendu auprès des intercommunalités.

Une attention importante a été également portée au respect de la limite de l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement du Département de l'Ariège, seule collectivité concernée par le contrat de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le contentieux

Plus globalement, en termes de contentieux, le bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme et du contentieux a traité 164 contentieux (dont 83 toujours pendant devant les juridictions) contre 95 en 2017.

L'activité du bureau des migrations et de l'intégration est demeurée très soutenue dans le suivi et la gestion des dossiers d'étrangers. Cette augmentation a eu pour corollaire une augmentation sensible du nombre de contentieux 155 (pour 64 en 2017).

Les élections et la réglementation

Bien qu'il n'y ait pas eu d'élection politique en 2018, le bureau des élections et de la réglementation s'est investi dans l'organisation des élections de la chambre d'agriculture. Il s'est également beaucoup investi dans l'accompagnement des communes dans le déploiement de la nouvelle application de gestion des listes électorales, le Répertoire électoral unique (REU). En effet, depuis ce début d'année, l'actualisation des

listes électorales est directement gérée en lien avec l'INSEE. Ce nouveau dispositif permettra d'éviter la ruée du 31 décembre, puisque, dorénavant, les inscriptions peuvent se faire jusqu'au 31 mars de l'année au cours de laquelle a lieu l'élection.

En termes de délivrance de titres, le Centre d'expertise et de ressource de titres (CERT) Occitanie, implanté à Montpellier et à Foix, a traité 417 894 cartes nationales d'identité et 335 369 passeports.

En outre, les services de la préfecture ont reçu 8 701 usagers aux points numériques, pour les accompagner dans leurs téléprocédures et instruits 55 dossiers de manifestations sportives, 82 déclarations de survol de drones et 590 suspensions de permis de conduire.

La lutte contre la fraude documentaire

Corollaire de cette mission délivrance de titres, la lutte contre la fraude documentaire est un enjeu majeur pour la protection de l'identité de chacun d'entre nous. Le référent fraude instruit les dossiers frauduleux signalés par le CERT CNI/passeports (Foix), le CERT Échange des Permis de conduire Étrangers (Nantes), le CERT Système d'Immatriculation des Véhicules (Grasse), le CERT Permis de Conduire (Nîmes), mais également ceux signalés par les services de la préfecture. En 2018, 80 dossiers ont été traités par le référent fraude pour des fraudes à l'identité commises dans le département (75 en 2017).

Le référent fraude met également en place des formations à la détection de la fraude, proposées aux 12 mairies dotées d'un dispositif de recueil et des agents instructeurs du CERT CNI/passeports (Foix).

Seule une bonne synergie entre les agents des mairies, les outils de détection automatique intégrés dans l'application TES, ainsi que le contrôle des agents instructeurs permet ces bons résultats.

LE TRAFIC TRANSFRONTALIER ET L'ACTION DU SERVICE DES DOUANES

L'administration des douanes est chargée de :

- la gestion et le contrôle des flux internationaux. Elle apporte ainsi son savoir-faire aux entreprises en ajustant les procédures douanières aux contraintes organisationnelles et commerciales des acteurs économiques ;
- la lutte contre les grands trafics : le département de l'Ariège, frontalier avec l'Andorre, étant particulièrement concerné par les trafics de tabacs et cigarettes.

Le bureau de douane de Foix assure la gestion et/ou le contrôle des secteurs économiques suivants :

- tabac (66 débitants de tabac, lutte contre la contrebande de tabac)
- transporteurs routiers acquittant la taxe à l'essieu
- taxis et transporteurs de marchandises et de voyageurs, s'agissant de leurs demandes de remboursement de produits pétroliers
- contributions indirectes (alcool, garantie des métaux précieux)

De plus, cette structure réalise le contrôle douanier postal au centre des colis postaux de Saint Jean de Verges (taxation des colis commerciaux en provenance d'Andorre).

La brigade de surveillance intérieure d'Ax les Thermes a développé des contrôles adaptés à la spécificité du réseau routier pyrénéen, mais a également su prendre en compte le milieu « montagne » dans lequel elle inscrit son action de manière structurée. Elle complète son dispositif en réalisant des contrôles sur le fret postal au Centre de Dédouanement

Postal de St Jean de Verges. Enfin, elle exerce des contrôles sur le vecteur ferroviaire (ligne La Tour de Carol – Toulouse).

Son activité est, pour une part importante, consacrée à la lutte contre le trafic organisé de tabacs et cigarettes en provenance d'Andorre venant alimenter différentes agglomérations (dont Toulouse) par le biais de multiples filières.

Cette orientation s'inscrit pleinement à la fois dans le cadre du plan ministériel de lutte contre le tabagisme qui fixe le prix du paquet de cigarettes à 10 euros à l'horizon 2020 mais aussi dans le cadre de l'accord d'association entre l'Union Européenne et l'Andorre. Cet accord maintient le tabac andorran en dehors de l'union douanière mais comporte une clause de sauvegarde qui exige un haut niveau de coopération dans le domaine de la lutte contre la contrebande de tabac entre Andorre et l'Espagne - la France - l'Union Européenne.

Ces éléments ont été expliqués par le Ministre de l'action et des comptes publics lors de son déplacement en Andorre le 16/03/2018.

Lors de l'exercice de cette mission, les agents se trouvent de plus en plus confrontés à des fraudeurs refusant de se soumettre au contrôle, mettant ainsi en danger tant les agents des douanes que les usagers de la RN20.

En 2018, la brigade a procédé à la saisie de près de 2 tonnes de tabacs et cigarettes, soit l'équivalent de 10 000 cartouches (contre-valeur sur le marché national : près de 800 000 euros).

Ces saisies représentent plus de 55 % des saisies régionales.

C / Anticiper et gérer les crises

LES CATASTROPHES NATURELLES EN 2018

L'année 2018 a connu d'importants épisodes météorologiques qui ont fortement impacté les communes ariégeoises.

En effet, les 7 et 8 mai 2018, un épisode pluvieux conséquent a conduit 10 communes du Couserans à solliciter la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Par la suite, un épisode pluvieux-orageux accompagné de grêle s'est abattu sur le Volvestre et la vallée de la Lèze le 16 juillet 2018. Un COD a été activé en préfecture. D'importants moyens de secours ont été déployés sur les différents sites impactés et plusieurs habitations et maisons de retraite ont été

évacuées. Ce phénomène a également occasionné de nombreux dégâts sur la voirie et les ouvrages d'art.

Cet événement a touché 29 communes du département qui ont déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

LES EXERCICES DE SÉCURITÉ CIVILE

En 2018, le bureau de la sécurité civile (BSC) a participé à 4 exercices de sécurité dont 2 ont été organisés par le service.

L'organisation d'un de ces exercices a particulièrement mobilisé l'ensemble du service :



La sécurité en Montagne

Un exercice montagne s'est déroulé le 8 mars 2018 sur la commune de l'Hospitalet près l'Andorre.

Piloté par la préfecture, il a rassemblé une centaine de participants et a permis de tester les procédures en matière de secours en montagne et de coordonner l'action des différents services impliqués. Il a également donné au maire l'occasion de mettre en œuvre son plan communal de sauvegarde.

Sous le commandement du DDSIS, comme c'est le cas lors d'une opération d'envergure, les services placés sous l'autorité de la préfète ont eu à gérer plusieurs situations critiques simultanées : des véhicules et des randonneurs ensevelis sous une avalanche, des naufragés de la route...

La thématique choisie, une avalanche ayant des effets sur la route nationale, a requis, outre les acteurs habituels du secours en montagne, la participation d'autres services comme la DIRSO.

Étaient également invités, en qualité d'observateurs, des représentants de la sécurité civile andorrane.

Les autres exercices

Le BSC a également organisé un exercice avec les services de la DASEN (Direction académique des services de l'Éducation Nationale) afin de tester les plans particuliers de mise en sûreté du collège et de l'école primaire Lucien Goron de Foix.

De plus, deux exercices nationaux ALERTEX ont entraîné la participation du service.

L'exercice relatif au plan particulier d'intervention du barrage de Naguilhes a dû être annulé suite au mouvement social des « gilets jaunes ». Pour les mêmes raisons, l'exercice « Nombreuses Victimes dans le tunnel de Foix » a été reporté au 5 février 2019.

En 2018, la gendarmerie a participé à 3 exercices de sécurité civile :

- 08 février: Exercice avalanche (RN 20 et train bloqué) sur l'Hospitalet;
- 28 mai: Exercice tuerie de masse au Parc de la Préhistoire à Tarascon;
- 12 juillet: Exercice tuerie de masse à l'école primaire du Mas d'Azil;

D'autres exercices prévus ont dû être annulés en raison des manifestations des « Gilets jaunes » en fin d'année.

LE PASSAGE DU TOUR DE FRANCE

La 16^{ème} étape du 105^{ème} Tour de France a traversé le département de l'Ariège le mardi 24 juillet 2018 et a été retransmise en direct et dans son intégralité sur France Télévision.

Cette étape de 218 km a traversé le département d'Est en Ouest pendant environ 90 kilomètres.

Les services de l'État, les collectivités territoriales et la société Amaury Sport Organisation ont œuvré à la préparation et au bon déroulement de cet événement. La gendarmerie a engagé 300 hommes (actifs et réservistes). La DDSP comptait 96 fonctionnaires. Les sapeurs pompiers ont déployé 76 personnels.

Un centre opérationnel départemental (COD) a été activé en préfecture.

LA VIABILITÉ HIVERNALE

PROJET SAPYRA

(Sécurisation des Accès PYrénéens face au Risque Avalanche)

Le projet SAPYRA retenu dans le cadre du programme POCTEFA en partenariat avec l'Andorre se poursuit.

Ce projet a pour objectif la sécurisation de l'axe routier reliant la France à la principauté d'Andorre, depuis l'Ariège en passant par les Pyrénées Orientales, menacé par 29 couloirs d'avalanches situés sur le territoire des communes de Mérens-les-Vals et l'Hospitalet-près-l'Andorre.

Les travaux de sécurisation des RN 20, 22 et 320 consistent en la mise en place d'infrastructures de protection dans certains couloirs avalancheux (filets et rateliers) et le développement d'instruments de collectes de données visant à fiabiliser la prévision localisée du risque avalancheux.

Pour la partie ariégeoise, les travaux dans le couloir d'avalanche H4 menaçant la commune de l'Hospitalet près l'Andorre, ont commencé en juin 2018 et se sont achevés le 26 octobre 2018. Ils se sont déroulés conformément au calendrier prévu et ont été menés par une équipe de 18 techniciens et ouvriers. Un total de 46 lignes de filets ont été montées. Parmi les types d'installation, des claies et des filets ont été installés en fonction des caractéristiques et des conditions du terrain. Le couloir H4 est le chantier le plus important du projet SAPYRA en raison du niveau de risque que présente la zone, lié aux risques d'avalanches et à l'ampleur de l'intervention réalisée.

Les travaux effectués dans le couloir H4 représentent 1.154.493 € des 4.336.614 € destinés au projet.

LA SÉCURITÉ EN MONTAGNE

Le peloton de gendarmerie de haute montagne de l'Ariège (PGHM) basé à Savignac-les-Ormeaux a effectué 278 interventions en 2018 au profit 317 victimes, dont 14 décédées, 172 blessées et 131 indemnes.

204 opérations ont nécessité l'emploi de l'hélicoptère alors que 74 opérations ont été conduites par voie terrestre.

Outre l'opérationnel, la formation occupe une part importante de l'activité du peloton. En marge de celles dispensées aux secouristes de l'unité, de nombreuses heures sont également consacrées à l'encadrement des militaires du groupement de gendarmerie départementale de l'Ariège ainsi qu'au SAMU ariégeois.

En matière de prévention des accidents en montagne, le PGHM œuvre tout au long de l'année par différents vecteurs et opérations en direction de différents publics, qu'ils soient scolaires, fonctionnaires des services de l'État, professionnels de la montagne, ou élèves infirmiers.

Le PGHM participe également à la PSQ avec des contacts dans les gîtes, les services de randonnée, la lutte contre l'écobuage illégal mais également aux enquêtes judiciaires et administratives.

LES EFFETS DU MOUVEMENT SOCIAL DES GILETS JAUNES SUR LA CIRCULATION

44 policiers et 80 gendarmes ont été en moyenne engagés chaque samedi après le déclenchement du mouvement des « gilets jaunes ». Le pic de mobilisation a été recensé le 8 décembre, où 220 effectifs ont été déployés ainsi que 80

sapeurs-pompiers en caserne et 100 en astreinte. Une unité de force mobile a également été engagée le 6 puis le 8 décembre 2018.

Le COD (Centre Opérationnel Départemental) a été activé 21 fois, ce qui représente environ 420 heures agent. Des remontrances quotidiennes, y compris les samedis et dimanches, sont effectuées par les services de la préfecture au centre opérationnel zonal.

Des représentants du mouvement social ainsi que des responsables de centres commerciaux ont sollicité des audiences auprès de la préfète qui les a reçus à plusieurs reprises. De nombreux appels ou courriers de personnes interpellant la préfecture sur ce type de sujet sont relevés.

Trois points de crispation se sont en particulier dessinés. Le premier portait sur le tunnel de Foix, auquel l'accès avait été interdit à titre préventif pour éviter tout envahissement et dont la fermeture, couplée aux manifestations dans Foix, a été à l'origine de nombreux bouchons. Le second point délicat portait sur le blocage des ronds-points, centres commerciaux et, dans une moindre mesure, des stations services. Enfin, l'occupation de bâtiments publics affleurait comme un sujet de tension.

Face à ces points de crispation, la réponse privilégiée a été la discussion. Des délais ont été accordés pour revenir à une situation normalisée. Cependant dans quelques cas, l'usage de la force n'a pu être évitée après sommation. Des arrêtés préfectoraux ont été pris afin d'interdire temporairement l'occupation de certains ronds-points et pour réglementer la vente et le transport de carburant, explosifs et produits inflammables. Plusieurs interventions des forces de l'ordre ont permis de débloquer les péages de Pamiers et Mazères.

D / Prévenir et gérer les risques naturels et technologiques

LES RISQUES NATURELS

Les risques inondations : une année 2018 marquée par des événements au printemps et au début de l'été.

Comme cela s'était déjà produit en 2014 sur la haute vallée de l'Hers et sur la commune de Lassus, la haute vallée du Lez et les vallées de l'Arize, de la Lèze et du Volp ont été frappées respectivement en mai 2018 et en juillet par des phénomènes de pluies intenses qui ont provoqué, par la violence des écoulements et les embâcles, de gros dégâts sur les infrastructures routières et le bâti implanté en bordure des cours d'eau et sur

les zones de ruissellement. La DDT, en lien avec la préfecture, a apporté un important appui technique aux différentes collectivités territoriales pour la conception des travaux de remise en état, en utilisant les supports juridiques de la gestion de crise pour permettre une mise en œuvre rapide.

La démarche spécifique de suivi des risques d'inondations des campings, engagée en 2013, a été poursuivie, pour les campings à forts enjeux du département en lien avec le service de restauration des terrains en montagne.

Approbation du nouveau plan départemental de prévention des risques d'incendie de forêts (PDPFCI)

Engagé dès 2015 par la DDT, en privilégiant une démarche participative associant l'ensemble des partenaires (services État, collectivités, gestionnaire des espaces forestiers...), le projet de PDPFCI a fait l'objet de plusieurs consultations notamment la consultation du public. Ainsi, après ces consultations et les avis unanimement favorables de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie, des collectivités territoriales concernées, de la commission régionale de la forêt et des produits forestiers, le plan a été validé par la préfète. Ce PDPFCI présente notamment 17 fiches-actions selon différentes thématiques : communication / information, opérations de terrain, planification...

Révision de l'arrêté préfectoral portant réglementation des mesures relatives au débroussaillage

Le précédent arrêté préfectoral du 06 avril 2004, était devenu inopérant. Sa révision a permis d'intégrer dans les secteurs sensibles de nouveaux cantons, désormais concernés par ce type de risques, et de mettre à jour les conditions obligatoires. Une large concertation, menée par la DDT auprès des partenaires, a permis après diverses phases de consultation, de proposer un nouvel arrêté préfectoral signé le 28 mars 2018.

Révision de l'arrêté préfectoral réglementant l'emploi du feu à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres d'espaces naturels combustibles.

Devant les difficultés des éleveurs à répondre aux exigences de l'arrêté préfectoral de l'emploi du feu du 02 avril 2009, et suite aux périodes d'incendies de fin 2015 et 2016, un travail de révision a été entrepris auprès des partenaires afin de proposer un projet d'arrêté préfectoral présentant des avancées majeures. Le projet d'arrêté préfectoral prévoit notamment la suppression du régime d'autorisation, la réduction du nombre d'annexes ainsi que la suppression de la période limitée de validité. Ce nouveau projet d'arrêté préfectoral fera l'objet respectivement d'une consultation en sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et d'une consultation du public durant le premier trimestre 2019.

Plans communaux de sauvegarde (PCS)

En Ariège, 146 communes ont l'obligation légale de réaliser un PCS (obligatoire pour toutes les communes pourvues d'un PPR ou pour celles situées dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (PPI)).

Au mois de décembre 2018, 90,5 % de PCS ont été réalisés soit 132 documents transmis à la préfecture. 12 communes n'ont pas encore élaboré leur plan malgré l'appui que l'État leur propose. L'organisation mise en place dans le cadre d'un PCS permet de faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures, perturbations de la vie collective (interruption de l'alimentation en eau potable, en énergie, intempéries, épidémies...) ou encore accidents plus courants (incendie, circulation routière...).

Plans de prévention des risques naturels (PPRN) : des plans de prévention multirisques.

Dans un département de montagne, la gestion des risques est une composante essentielle de l'aménagement. En Ariège, les plans de prévention des risques concernent principalement les inondations, les mouvements de terrain et les chutes de blocs. En 2018, la prescription d'un nouveau PPRN a porté sur les communes de Couflens et de Tarascon. Les nouveaux PPRN des Bordes-Uchentein et de St-Felix de Rieutord ont été approuvés. Fin 2018, le département de l'Ariège compte ainsi 109 PPR opposables.

On peut également souligner les études de modélisation lancées par la DDT sur les crues du Salat sur Saint-Girons et celles du Touyre entre Villeneuve d'Olmes et Laroque d'Olmes, qui ont permis de déterminer à la fois les emprises, les hauteurs et les vitesses des différentes crues de référence. Les nouveaux aléas obtenus à partir de ces modélisations vont permettre d'engager en 2019 les prescriptions des révisions des PPRN datant du début des années 2000 qui reprendront la partie hydraulique issue des modélisations et mettront à jour les risques liés aux mouvements de terrain.

Les projets de PAPI (plan d'action et de prévention des inondations) d'intention de la vallée de la Lèze et du bassin du Salat

L'élaboration du dossier de demande de PAPI d'intention de la vallée de la Lèze s'est achevée en fin d'année 2018 après 2 ans de concertation et d'instruction portée par la DDT, en lien avec la DDT de Haute Garonne et la DREAL. Ce projet vise principalement à vérifier la faisabilité des ouvrages de protection collective et à réaliser une expérimentation concrète de la réduction de la vulnérabilité de l'habitat et des bâtiments publics sur les communes d'Artigat et du Fossat. Le choix de ces 2 premières communes, pouvant ensuite être étendu à Lézat/Lèze, est motivé par l'intégration en cours de mesures obligatoires de réduction de vulnérabilité dans leurs PPR. Ce PAPI d'intention constitue une phase préparatoire d'un nouveau PAPI complet ; il fait suite à un premier PAPI 2006-2016.

L'étude préalable à un PAPI d'intention menée par le SYCOSERP tout au long de l'année 2018 sur le bassin interdépartemental du Salat a permis de confirmer la pertinence de ce projet. S'agissant de crues rapides avec un fort transport solide, dont la grande crue de juin 2013 en Haut-Garonne et Hautes Pyrénées constitue à cette même échelle l'exemple le plus récent. Un consensus s'est rapidement dégagé pour mettre en place un système d'alerte et de gestion de crises vis-à-vis des crues torrentielles ainsi que pour la mise en œuvre de la réduction de la vulnérabilité du bâti principalement implantée à St-Girons et les bourgs centres des vallées.

Les campings à risque

Le département de l'Ariège compte 43 campings soumis à un risque naturel ou technologique prévisible ; la plupart en raison d'un risque inondation. Afin de répondre aux directives de l'instruction du 6 octobre 2014 relative à l'application de la réglementation spécifique aux terrains de camping et de caravanage situés dans les zones de submersion rapide, la liste de ces campings a été mise à jour par arrêté préfectoral du 10 janvier 2017.

Cet arrêté prévoit une fréquence des visites de la sous-commission départementale pour la sécurité des occupants de terrains de camping et de stationnement de caravanes variable de 2 à 5 ans en fonction du classement et du niveau de risque.

Chaque année, la campagne de visites se veut pédagogique. En 2018 un exercice d'évacuation a été réalisé de manière inopinée et en grandeur nature. Il a permis de tester les procédures mises en place par le gestionnaire en cas d'alerte crue et d'évaluer le temps nécessaire pour l'évacuation et la mise à l'abri des campeurs.

Assurer la fluidité des déplacements

Les travaux préparatoires à l'aménagement de la section ariégeoise de la RN 20 se sont poursuivis en 2018 dans le sillage du protocole d'itinéraire signé le 22 mars 2017 par les trois co-financiers (*voir infra*).

RISQUES TECHNOLOGIQUES ET PROBLÉMATIQUES MINIÈRES

Sécurité environnementale

Le département de l'Ariège compte 275 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), dont 59 soumises à autorisation et 21 à enregistrement. Il comprend notamment :

- 16 carrières
- 4 établissements Seveso: le dépôt de gaz naturel liquéfié sur l'usine de Luzenac et les deux établissements MAESTRIA (Alliance et Peintures) sur la commune de Pamiers, classés seuil bas et la société Lacroix à Mazères classé seuil haut dont le PPRT a été approuvé en 2010,
- 6 établissements relevant de la directive européenne sur les émissions industrielles (IED),
- 18 sites et sols pollués en cours de traitement.

La DREAL a réalisé 58 inspections des installations classées qui ont donné lieu à 15 propositions de mise en demeure ou de poursuite des sanctions administratives.

La préfète de l'Ariège a prononcé, par arrêté préfectoral du 13 avril 2018, le rejet de la demande d'autorisation du projet de parc éolien sur la commune de Troyes d'Ariège, dont l'implantation sur le territoire des Pyrénées cathares n'était pas compatible avec la valeur patrimoniale du secteur. Par ailleurs, la société BORALEX a présenté en 2018 au pôle énergies renouvelables, piloté par la Direction départementale des territoires de l'Ariège, son projet de parc éolien sur la commune de Laroque d'Olmes, alors que la préfète de l'Ariège l'avait informée en juillet 2018 des difficultés de l'implantation d'un parc éolien dans ce secteur du département. En 2019, une phase amont sera engagée par les services de l'État afin d'orienter au mieux le projet vers un secteur d'implantation faisant consensus en termes de paysage, de biodiversité et de contraintes aéronautiques.

La subdivision « véhicules » de l'UID 31/09 a procédé aux opérations suivantes :

- 50 réceptions à titre isolé,
- 6 visites d'inspection de centres de contrôles de véhicules légers. Une procédure de sanction a été engagée,
- 6 supervisions de contrôleurs de véhicules légers,
- 30 autorisations de circuler: matières dangereuses, transports en commun et dépannage.

Permis exclusif de recherche de mines à la société Variscan Mines sur la commune de Couflens

Le 11 février 2017 a été publié l'arrêté du 21 octobre 2016 accordant le permis exclusif de recherche (PER) de mines de tungstène et autres substances connexes, dit « Permis Couflens », à la société Variscan Mines. Est annexée à cet arrêté, la convention du 14 mars 2017 relative aux modalités de mise en œuvre

de ce permis. Dans ce cadre, le titulaire doit mener, avant tous travaux de recherche, une évaluation des risques sanitaires et environnementaux. Cette évaluation est soumise à une tierce expertise pour les aspects relatifs à la présence d'amiante dans la mine. Cette évaluation nécessite certains travaux préalables de sécurisation de la mine, requis notamment au titre du code du travail.

En 2018, la société Variscan Mines a procédé aux visites de sécurité exigées par le code du travail. Ces visites ont permis à l'exploitant de faire l'état des lieux des travaux à engager pour mettre en sécurité le site dans la perspective des interventions nécessaires pour l'évaluation de la présence d'amiante.

Parallèlement, les deux arrêtés préfectoraux actant les travaux, l'un pour la mise en sécurité de la mine, l'autre pour la campagne de mesures aéropartées, ont été suspendus par le tribunal administratif, pour insuffisance de prise en compte des enjeux liés à la santé des salariés et à ceux liés à la biodiversité. La préfète a retiré ces deux arrêtés préfectoraux et a demandé à la société Variscan Mines de déposer un nouveau dossier complété par les éléments dont le tribunal a soulevé l'insuffisance.

La préfecture de l'Ariège a organisé deux réunions de la commission locale d'information, de concertation et de suivi du site (13 juin et 27 novembre). Ces réunions ont permis aux services de l'État et à l'exploitant d'apporter des réponses aux membres

de la commission, en présence des tiers-experts de l'évaluation des risques sanitaires et environnementaux pour le volet amiante. Le BRGM a présenté les actions entreprises pour la gestion des vestiges de l'activité passées (gestion des transformateurs encore présents dans la mine) et du suivi des anciens ouvrages au titre de l'après-mine, par le département sécurité minière (DPSM) du BRGM.

Après-mines

Conformément à ce qui a été présenté en 2016 et au mois de mars 2017 à l'issue des études environnementales et sanitaires réalisées par GEODERIS :

- l'État a engagé un diagnostic complémentaire sur le secteur du Pic de la Fourque, dont un point d'avancement a été présenté aux parties prenantes en novembre 2017. Le rapport de diagnostic sera livré au cours du premier semestre 2019 ;
- sur le secteur de Sentein, le maître d'œuvre a lancé les études et diagnostics préliminaires aux travaux nécessitant des autorisations administratives : étude faune flore, géotechnique des pieds de bassin de la laverie, diagnostic pour la démolition au niveau de Rouge, diagnostic archéologique sur le départ d'Urrets (bassin et ancienne maison du directeur). Fin 2019, les solutions de travaux chiffrées devraient être présentées par la maîtrise d'œuvre.

E / Veiller à la sécurité alimentaire, la protection du consommateur, la protection animale et la sécurité environnementale.

Le contexte de pauvreté du département de l'Ariège, qui touche à la fois les territoires ultra-ruraux et les bourgs-centres, est un facteur ayant des effets importants sur les politiques publiques déclinées par la DDCSPP, tant au titre des missions de cohésion sociale qu'en ce qui concerne les missions de protection des populations. C'est aussi un facteur dynamisant des politiques publiques et de la vie associative à la mesure des enjeux.

Dans ce contexte, les missions de la DDCSPP prennent un sens accru, puisqu'elles participent à garantir la sécurité sanitaire et économique et la cohésion sociale au sein de notre société. Les événements de ces dernières semaines montrent bien que les citoyens ont parfois le sentiment que les politiques publiques ne permettent pas d'améliorer les conditions de vie des plus pauvres et de réduire les inégalités. Il est donc important de mettre en avant les nombreuses actions qui sont conduites par les services de l'État.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Le service SSA-CCRF de la DDCSPP assure les missions concourant à la sécurité des consommateurs, que ce soit dans le domaine de la sécurité sanitaire de l'alimentation sur l'ensemble de la chaîne alimentaire (de la production des denrées alimentaires, animales et végétales, jusqu'à la distribution) ou dans le domaine de la sécurité et de la protection économique des consommateurs.

Dans le domaine de la protection des consommateurs, l'année 2018 a commencé avec les suites de l'affaire Lactalis, qui a nécessité des contrôles nombreux dans les pharmacies et la grande distribution, pour vérifier le retrait effectif des produits incriminés et la bonne information des consommateurs.

Au cours de l'année, plusieurs alertes sanitaires ont mobilisé le service SSA-CCRF de la DDCSPP. Il s'est agi tant d'alertes

nationales ayant des déclinaisons locales, comme celle liée à la présence d'*Escherichia coli* dans du reblochon au lait cru, que d'alertes locales, comme celle qui a touché une cantine scolaire à Tarascon sur Ariège, en lien avec la présence de salmonelle dans les œufs utilisés pour la préparation des repas. Ce sont au total 7 toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) locales qui ont été traitées par ce service en 2018 et 16 autres alertes. Dans les différentes situations, le service d'enquête et contrôle a procédé aux vérifications nécessaires, fait retirer et détruire les produits incriminés et fait procéder au nettoyage et à la désinfection soignée des lieux. L'action du service passe aussi par du conseil et de la pédagogie visant à améliorer les pratiques afin d'éviter que ces incidents sanitaires ne se reproduisent.

Les contrôles en matière de sécurité sanitaire et de protection des consommateurs se sont articulés autour de 3 grandes phases de contrôles : l'OVN (opération vacances à la neige), l'OIV (opération interministérielle vacances) et l'OFFA (opération fêtes de fin d'année). D'autres services ont également contribué à ces contrôles. Outre les procédures administratives qui en ont découlé, 13 sanctions pénales ont été dressées.

Alors que le gouvernement réaffirme clairement le rôle essentiel de l'administration territoriale de l'État en matière d'inspections, contrôles et de lutte contre les fraudes, l'actualité de cette année 2018 a montré que l'organisation départementale était adaptée à la gestion des alertes et permettait d'apporter des réponses rapides et cohérentes.

Les contrôles permanents réalisés par le service SSA-CCRF de la DDCSPP ont concerné, en 2018 :

- l'inspection permanente dans les deux abattoirs d'animaux de boucherie du département (Pamiers et Lorp-Sentarailles) et l'inspection des quatre abattoirs de volailles agréés : cette année 2018 a encore été marquée par le renforcement des instructions nationales et des contrôles en matière de protection animale.
- l'inspection/contrôle des établissements manipulant des denrées alimentaires animales ou d'origine animale, notamment les inspections réalisées dans les établissements agro-alimentaires disposant d'un agrément sanitaire : 120 établissements agréés dans le département dont 68 ont été inspectés en 2018 ;
- la réalisation de plans de surveillance et de plans de contrôles permettant d'évaluer la conformité des denrées alimentaires à l'égard des teneurs maximales tolérées en contaminants (par exemple résidus chimiques, contamination radioactive, critères microbiologiques) : 145 prélè-

vements réalisés en 2018 avec un taux de conformité de 100 % (2 résultats douteux, infirmés par le laboratoire de référence).

Le service met également en œuvre des contrôles dans le cadre des réglementations relatives à la sécurité, qualité et loyauté des produits et des services et celles relatives à la protection économique des consommateurs. Ces contrôles font l'objet d'une programmation annuelle (34 enquêtes programmées en 2018 ayant donné lieu à 320 visites de 308 établissements). Ces enquêtes sont notamment ciblées sur les temps forts de la consommation (opération interministérielle vacances, opération fêtes de fin d'année et opération vacances à la neige), au cours desquelles des actions relevant du comité départemental anti-fraude (CODAF) sont conduites avec les autres services de l'État. Par ailleurs, les agents ont géré 150 réponses à des demandes d'usagers professionnels.

En 2018, l'alimentation du dispositif de la transparence des contrôles officiels mis en place en 2017 s'est poursuivie, avec affichage sur le site Alim'confiance du niveau d'hygiène des établissements. A noter l'impact positif de ce dispositif sur la réactivité des professionnels à résoudre les non-conformités relevées lors des contrôles.

L'ensemble de ces contrôles (474 établissements contrôlés et 671 inspections) a donné lieu à 200 mesures de police administratives dont 162 avertissements, 30 « mise en demeure » et 8 procès verbaux judiciaires. 2 jugements judiciaires ont été rendus sur des procédures engagées contre deux sociétés commerciales.

PROTECTION DES ANIMAUX ET ENVIRONNEMENT

Les usagers, consommateurs de viande ou non, sont aujourd'hui de plus en plus nombreux à afficher leur attachement à ce que la viande soit issue d'animaux bien traités, de leur naissance à leur abattage. Les services vétérinaires de la DDCSPP (SSA et SPAE) œuvrent au quotidien dans cette optique, aussi bien au sein des exploitations agricoles que dans les abattoirs du département. L'année 2018 a été marquée par un nombre important de relevés d'infractions caractérisées de maltraitance animale. Cela ne témoigne pas d'une dégradation des pratiques mais plutôt d'une vigilance accrue de la part des habitants des communes, qui nous alertent, ainsi que d'une climatologie particulière durant l'hiver 2018, qui a rendu difficiles les conditions de pâture hivernale dans les exploitations où il n'y a pas suffisamment de bâtiments pour mettre toutes les bêtes à l'abri.



Dans le prolongement des directives ministérielles, la préfète a installé, avec la chambre d'agriculture, le 26 novembre dernier, une cellule départementale opérationnelle de prévention et de lutte contre la maltraitance animale (la cellule BEA 09 pour « bien être animal »).

Cette démarche fait suite aux constats, d'une part que la bien-traitance animale est une préoccupation sociétale croissante, mais aussi au fait que la maltraitance en élevage est presque toujours corrélée à d'autres difficultés rencontrées par certains éleveurs, sur des aspects économiques, psychologiques, ou de santé.

2018 a également été marquée par les avancées significatives en matière de prévention de la Rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR). La démarche d'éradication de cette maladie, particulièrement impactante dans notre département, est très importante pour pérenniser le commerce des bovins ariégeois, ainsi que la transhumance. La poursuite de cette action, fruit du partenariat entre les services vétérinaires et le GDS09, permettra de continuer à avancer sur la voie de la suppression de cette maladie.

L'année 2018 a été marquée par la poursuite d'une crise sanitaire d'ampleur nationale qui avait débuté fin 2015, en lien avec la fièvre catarrhale ovine (FCO). Cette maladie, qui affecte les ruminants (bovins, ovins, caprins), a un impact économique puisque qu'elle concerne surtout les mouvements commerciaux d'animaux vers l'Italie et l'Espagne. Les broutards expédiés vers ces pays doivent en effet être vaccinés contre la FCO ou faire l'objet d'analyses avant expédition.

La lutte contre la tuberculose bovine s'est poursuivie. La prophylaxie a été renforcée dans la zone à risque autour du Mas d'Azil, avec un appui financier de la DDCSPP. Malgré 21 suspicions, aucun cas de tuberculose n'a été détecté sur les bovins.

Un cas de Salmonellose aviaire a été détecté en 2018 à la suite d'une toxi-infection alimentaire, dans un élevage de poules pondeuses dont les 2 500 animaux ont dû être euthanasiés.

La peste porcine africaine est une nouvelle menace. Cette maladie atteint les porcs et sangliers, mais n'est pas transmissible à l'homme. Elle se développe depuis plusieurs années en Europe de l'Est mais depuis septembre 2018, des cas sont apparus sur des sangliers en Belgique à quelques kilomètres de la frontière française. Son arrivée en France aurait des conséquences catastrophiques pour la filière porcine et entraînerait l'activation d'un plan sanitaire d'urgence. La DDCSPP a transmis un courrier informant les maires de l'Ariège de cette situation, afin qu'ils informent les détenteurs de porcs et sangliers de leur commune, et contribuent au recensement de ces détenteurs.

La DDCSPP a procédé à 99 inspections dans le cadre du programme national d'inspections fixé par le ministère en charge de l'agriculture, concernant la santé, la protection et l'identification des animaux, la santé publique et la pharmacie vétérinaire, auxquelles s'ajoutent 31 inspections non programmées réalisées suite à des plaintes ou signalements.

La DDCSPP et les vétérinaires officiels privés qu'elle a mandatés, ont délivré 752 certificats pour l'expédition d'animaux vers des pays de l'Union Européenne, essentiellement des jeunes bovins vers l'Italie et l'Espagne, et 38 certificats pour l'exportation d'animaux vers les pays tiers. En plus des destinations traditionnelles (Italie et Espagne), des exportations d'un nombre important de broutards ont été réalisées en fin d'année vers le Maroc et Israël. Ces pays constituent des débouchés intéressants pour les élevages ariégeois, mais ils représentent un travail important pour la DDCSPP car ces pays sont très exigeants sur le plan sanitaire.

Dans le domaine de l'environnement, 12 inspections d'installations classées et 10 inspections d'établissements détenant des animaux non domestiques (zoos, parc animaliers, élevages...) ont été réalisées. Des certificats de capacité et autorisations d'ouverture ont été délivrés pour des activités d'élevage non professionnel ou professionnel. Des autorisations préfectorales de détention pour des élevages d'agrément ont également été délivrées.

F / Mettre en œuvre la politique de santé

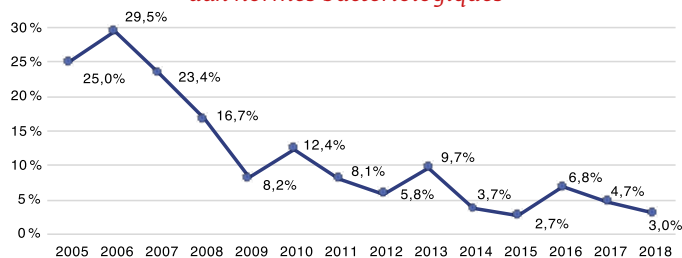
La délégation territoriale de l'agence régionale de santé met en œuvre la politique de santé dans le département.

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE, DE LOISIR ET DES CENTRES THERMAUX

La délégation de l'ARS gère le contrôle sanitaire d'une part des eaux potables de 657 captages, 543 unités de distribution et 247 stations de traitement et 1 usine d'embouteillage; d'autre part des eaux de loisir de 152 bassins de natation et spas, 7 sites de baignade; et enfin de 3 stations thermales. Ce contrôle

représente 4861 analyses. La part de la population alimentée par une eau potable non conforme est passée 25, % en 2005 à 3 % en 2018. 3 captages ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de DUP.

% Population recevant une eau non conforme aux normes bactériologiques



Dans le cadre de l'appel à projets eau potable de l'agence de l'eau Adour Garonne, l'ARS a désigné 9 hydrogéologues agréés pour réaliser 50 expertises de captage. Ces expertises ont nécessité des visites de terrain regroupant l'exploitant, les bureaux d'études chargés des dossiers, l'hydrogéologue agréé, un géomètre expert et l'ARS. Les premiers dossiers de demande de régularisation sont attendus début 2019.

LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE (MT) AÈDES ALBOPICTUS ET LES AMBROISIES

Le Moustique

Depuis le 25/11/2017, le département de l'Ariège est classé, par arrêté interministériel, en niveau 1 et a intégré la liste des départements où le moustique tigre constitue une menace pour la santé publique. De fait, un arrêté préfectoral a été pris pour la première fois dans l'Ariège le 12 avril 2018. Cet arrêté, visant à coordonner la lutte contre le moustique tigre en collaboration avec le département, sera reconduit chaque année avant le 1^{er} mai. Pendant l'année 2018 l'implantation du MT a progressé à partir du nord du département. Le nombre de communes colonisées est passé de 10 à 16.

Bilan épidémiologique

2 personnes revenant de voyage et infectées par la dengue ont été signalées dans des secteurs où le moustique tigre n'était pas implanté. Il n'y a pas eu d'opération de démoustication en Ariège. Des actions de sensibilisation auprès du grand public ont été menées par un partenaire local choisi par l'ARS : l'Association des Naturalistes de l'Ariège (ANA).

Les ambrosies : ces plantes envahissantes et fortement allergisantes sont déclarées nuisibles à la santé humaine. Elles s'implantent actuellement dans le nord-est du département. L'ARS, en partenariat avec le DDT, dans le cadre du PRSE3 (plan régional santé environnement), a mis en place, avec son prestataire l'ANA un cycle de réunions d'information et de formation d'acteurs relais : carriers, syndicats de rivière, chambre d'agri-

culture, collectivités territoriales, service d'entretien des routes du département, DIRSO. En 2019, la lutte contre l'ambrosie sera officialisée par un premier arrêté préfectoral accompagné par un plan de lutte départemental contre les ambrosies.

ASSURER UNE BONNE QUALITÉ DE L'AIR DANS LES ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES ENFANTS : UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE.

Le 14 juin 2018 s'est tenu à la préfecture un forum sur la qualité de l'air intérieur (QAI) à l'attention des propriétaires et gestionnaires d'établissements accueillant des enfants (écoles et crèches...). L'ARS a sensibilisé les participants aux enjeux de santé publique liés à la mauvaise qualité de l'air intérieur. « Nous passons 70 % à 90 % de notre temps dans un espace clos, or la pollution dans ces espaces intérieurs est 2 à 5 fois supérieure à la pollution extérieure, avec de l'ordre de 900 polluants recensés. » La mauvaise qualité de l'air intérieur a un impact avéré sur notre santé : maladies respiratoires telles que l'asthme et les allergies, cancers... et constitue ainsi une préoccupation forte de santé publique.

Les enfants qui sont particulièrement vulnérables, peuvent être fortement exposés, dans les écoles et autres lieux d'accueil, à plusieurs polluants émis par les matériaux employés, les produits ménagers, les fournitures et le mobilier d'où la réglementation applicable notamment aux établissements accueillant des enfants. Le diaporama présenté lors du forum, ainsi que l'ensemble des documents évoqués sont en téléchargement sur le site internet des services de l'État.

LES HOSPITALISATIONS SANS CONSENTEMENT

Nombre de patients qui ont eu une mesure prise dans l'année (SDDE (sur décision du directeur de l'établissement) et SDRE (sur décision du représentant de l'État)) : 195

Nombre de mesures ouvertes dans l'année (SDDE et SDRE) : 224 dont 198 SDDE et 26 SDRE

Nombre de levées SDDE : 189

Nombre de levées SDRE : 22 (Agence Régionale de Santé Occitanie)

LES MAISONS DE SANTÉ PLURI-PROFESSIONNELLES

Pour faire face au départ à la retraite des professionnels de santé et favoriser l'attractivité pour les jeunes médecins, l'ARS accompagne le regroupement des professionnels et soutient le développement de l'exercice coordonné. En Ariège, 8 maisons de santé pluri professionnelles sont en activité. 2 sont en cours de réalisation (St Girons et Prat-Bonrepoux) 4 projets en cours de formalisation (Pamiers, Laroques d'Olmes, Daumazan-Bordes-Mas d'Azil).

L'ÉTAT SE MOBILISE

POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

Si les compétences des collectivités territoriales en matière de développement économique et d'emploi se sont vues confortées avec l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, les services de l'État n'en continuent pas moins à jouer un rôle essentiel dans la connaissance du tissu économique, l'accompagnement des entreprises et des filières et l'aménagement du territoire. Ils veillent plus généralement, au travers de la mise en œuvre des politiques interministérielles de l'État et de ses opérateurs, à la cohérence de l'action publique dans le champ économique et s'attachent à faciliter le travail en bonne intelligence de l'ensemble des parties prenantes.

Les services de l'État ont été particulièrement mobilisés, en Ariège, sur les questions afférentes à l'emploi et à l'insertion dans un contexte où ce département présente encore des vulnérabilités socio-économiques plus saillantes qu'au niveau national. Ils se sont attachés, au côté des collectivités territoriales, à mettre en œuvre les réformes portées au niveau national afin de répondre à la demande des populations les plus éloignées de l'emploi, au premier rang desquelles la refonte des contrats aidés, le développement de l'insertion par l'activité économique et la montée en puissance de la garantie jeunes. Les actions d'accompagnement des entreprises en mutation et en difficulté sont par ailleurs demeurées soutenues dans un contexte où l'amélioration globale de la conjoncture économique ne doit pas occulter la persistance de grandes disparités dans les dynamiques territoriales et sectorielles. Les administrations publiques ont, enfin, poursuivi leur effort de modernisation afin de se rapprocher des citoyens au travers, notamment, du développement des outils numériques.

A / Piloter et animer le service public de l'emploi (SPE)

Le SPE départemental stratégique est présidé par la préfète. Il est centré sur la fixation d'orientations stratégiques, le suivi des réalisations et la démarche de bilan. Cette instance a été élargie à l'ensemble des partenaires sociaux ainsi qu'aux représentants des quatre communautés de communes les plus importantes du département. Elle s'est réunie le 10 octobre 2018. Cette réunion a notamment permis d'effectuer le suivi de la mobilisation des politiques de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires de la ville et de rendre compte de la mise en œuvre du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi (PACEA), de la garantie jeunes et de la campagne apprentissage.

Deux SPE de proximité (SPEP), présidés par les sous-préfets d'arrondissement, couvrent deux territoires particulièrement fragilisés et reconnus comme territoires vulnérables en matière d'emploi: le Couserans et le Pays d'Olmes. Ces bassins d'emploi enregistrent les plus forts taux de chômage du département. Trois réunions du SPEP ont lieu en 2018.

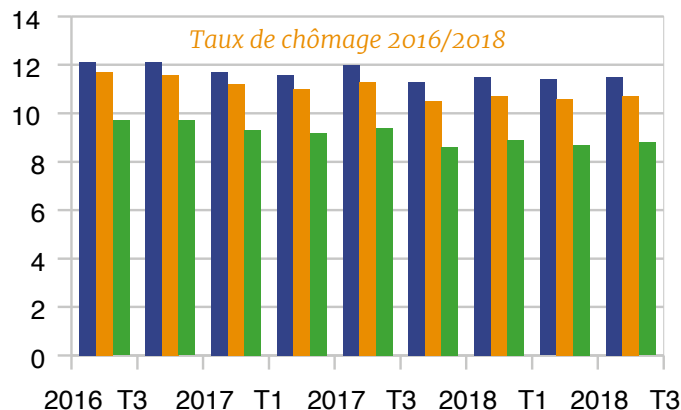
Ces instances se mobilisent collectivement en faveur du développement de l'emploi et de la sécurisation des parcours professionnels des salariés. Elles permettent l'échange d'informations et facilitent le travail partenarial au bénéfice des entreprises en difficulté ou ayant manifesté un besoin en matière d'emploi.

SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL À LA FIN DE L'ANNÉE 2018

Au quatrième trimestre 2018, le nombre de demandeurs d'emploi (catégorie A) s'établissait à 9 770 en données corrigées des variations saisonnières. Il ressortait en légère hausse sur un an (+ 0,1 %). La demande d'emploi de catégorie A se répartit entre 51 % d'hommes et 49 % de femmes, 12,7 % de jeunes, soit une baisse de 1,6% sur un an et 29,4 % de seniors (en baisse de -3 % sur un an). La part des demandeurs d'emploi (A,B et C) inscrits depuis plus d'un an s'affiche à 45% des 14 970 inscrits, en hausse de 1,2 point sur un an. Au quatrième trimestre 2018, le

département de l'Ariège présente un taux de chômage de 11,1 % en baisse de 0,3 point sur un an. Il est supérieur au taux de la région Occitanie (10,3%) et à celui de la France métropolitaine (8,5%), mais ressort sensiblement en-deçà de celui des départements voisins de l'Aude (12%) et des Pyrénées-Orientales (14,2%).

Ariège ■
Occitanie ■
France métropolitaine ■



B / Favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées

Face à la persistance d'un niveau de chômage structurellement élevé et face au constat des difficultés d'appariement entre offreurs et demandeurs de travail, les services de l'État ont concentré leur action sur le retour à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées et sur l'insertion professionnelle des jeunes.

LES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (SIAE)

Dans un contexte de reprise économique, le secteur de l'insertion par l'activité économique a maintenu en 2018 un bon niveau d'activité et reste particulièrement développé en Ariège. Le réseau regroupe 15 SIAE assurant un maillage complet du département : 5 entreprises d'insertion (EI) dont une a été créée à mi-2018, 7 ateliers et chantiers d'insertion (ACI), 3 associations intermédiaires (AI).

Toutes ces structures proposent des activités de production ou des services répondant à des besoins locaux. Elles aident les personnes rencontrant des difficultés particulières d'ordre socio-professionnel faisant obstacle à leur accès à un emploi dans le secteur « ordinaire » et notamment dans le secteur marchand à lever ces freins.

L'État a maintenu son soutien financier en mobilisant une enveloppe de 3.427.754 €, ce qui fait du département de l'Ariège le 8^{ème} département le mieux doté de la région Occitanie. Le Conseil départemental a participé au cofinancement de l'aide au poste des Ateliers et Chantiers d'insertion, à hauteur de 552.983 €, soit un taux de 20 % contre 23 % en moyenne pour la Région Occitanie.

Le financement du Conseil départemental de l'Ariège ne se limite pas au cofinancement de l'aide au poste pour les ACI. En effet, il finance également, au bénéfice de l'ensemble des SIAE, des actions liées à l'accompagnement des salariés en insertion avec un cofinancement FSE (fonds social pour l'emploi). En 2018, 248 postes d'insertion en équivalent temps plein ont été réalisés par les SIAE du département.

Au 31 décembre 2018, 351 salariés en insertion travaillaient dans les SIAE du département. Durant l'année, 344 personnes ont intégré une structure et 253 en sont sorties (chiffres provisoires). Les 3 associations intermédiaires ont assuré, à elles seules, plus de 45 000 heures de travail au bénéfice des salariés en insertion (37 200 heures en 2017).

En dehors des salariés en insertion, les SIAE emploient également environ 120 personnes sur des postes liés à l'accompagnement des salariés en insertion et au fonctionnement des structures.

Le réseau de l'insertion par l'activité économique enregistre un taux de retour à l'emploi tout à fait honorable, au regard des publics pris en charge et de la conjoncture économique dégradée, avec plus de 64 % de sorties positives.

Ces bons résultats s'expliquent par :

- le dynamisme de ces structures,
- le soutien conséquent et l'accompagnement régulier de l'État, renforcés par un partenariat constant et de grande qualité avec le Conseil départemental de l'Ariège et Pôle emploi.



LES PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)

Une refonte complète des contrats aidés a été mise en place dès janvier 2018 dans un objectif d'insertion durable et d'efficacité budgétaire renforcée.

Pour les employeurs associatifs et relevant du secteur public, les parcours emploi compétences (PEC) ont succédé en 2018 aux contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) avec une exigence renforcée en matière d'accompagnement et de formation du salarié ainsi recruté.

Dans le secteur marchand, il n'existe plus de CAE et les contrats initiative emploi (CIE) ont disparu sauf volonté des conseils départementaux éventuellement candidats pour en porter l'essentiel du financement ce qui n'a pas été retenu par le Conseil départemental de l'Ariège.

L'enveloppe annuelle totale disponible de PEC pour l'Ariège a été de 423 hors éducation nationale, sur la base d'un taux d'aide de l'État de 50 % du SMIC (base 20 h hebdomadaires), taux porté à 60 % dans le cas d'une embauche d'un travailleur handicapé, d'un résident des quartiers prioritaires de la ville, de l'engagement dans une formation qualifiante ou certifiante, d'une embauche directe à durée indéterminée, ou encore, pour l'embauche par de petites communes rurales de moins de 2 000 habitants.

Au vu des dispositions proposées, le Conseil départemental de l'Ariège n'a pas souhaité conclure une convention annuelle d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2018.

Au sein des établissements de l'Éducation Nationale en Ariège, 200 conventions ont été conclues dont 81 au cours du premier semestre presque exclusivement pour des emplois d'auxiliaires de vie scolaire accompagnant les élèves en situation de handicap.

Hors Éducation Nationale, sur une enveloppe disponible totale de 423 places, 290 conventions ont été signées, soit un taux de réalisation de 69 %. À titre de comparaison, ce taux pour l'Occitanie est de 53,5 %, et de 54 % en France métropolitaine.

Les conventions PEC 2018 concernent des personnes reconnues travailleurs handicapés pour une part de 20 %. Par tranche d'âges, les seniors représentent 45 % des bénéficiaires et les jeunes 12 %. Les habitants ZRR constituent 68 % des bénéficiaires et les résidents QPV 5 %.

Les principaux employeurs de PEC, hors Éducation Nationale, sont les associations (27 %), les communes (15,5 %) et les établissements sanitaires (6 %).

LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT CONTRACTUALISÉ VERS L'EMPLOI ET L'AUTONOMIE (PACEA) ET LA GARANTIE JEUNES

Assurant la mise en œuvre du droit à l'accompagnement des jeunes consacré par la loi du 8 août 2016 relative au travail et à la modernisation du dialogue social, la Mission locale de l'Ariège propose aux jeunes en demande d'insertion un parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), en œuvre depuis janvier 2017.

La garantie jeunes, volet intensif et optionnel de ce PACEA, reste réservée aux jeunes NEET (ni en emploi, ni en formation, ni scolarisés), ayant quitté le domicile familial ou dont les parents ne peuvent assurer le soutien financier et en situation de vulnérabilité.

Pour 2018, les objectifs de la mission locale de Jeunes Ariège étaient de 700 PACEA et 290 garantie jeunes. On dénombrait fin 2018 un total de 293 entrées en Garantie jeunes et de 498 PACEA en Ariège.

La physionomie générale du dispositif garantie jeunes est inchangée, avec un accompagnement personnalisé et soutenu de la part de la mission locale vers l'emploi et l'autonomie, ainsi qu'une allocation (base RSA personne seule) tout au long du parcours de 12 mois. Les jeunes bénéficient de séquences individuelles et collectives, avec des ateliers sur la recherche d'emploi, la gestion du budget, la santé, la mobilité. Des mises en situation professionnelle en entreprise jalonnent le parcours. 4 conseillers de la mission locale sont spécifiquement dédiés à temps plein à cet accompagnement renforcé répartis sur Foix, Pamiers, Lavelanet et Saint Girons.

Sur les 214 jeunes sortis de cet accompagnement, 25,7 % sont en situation d'autonomie sur les registres du logement, de la santé, de la mobilité et de l'accès à l'emploi. 13 % d'entre eux, sont en situation professionnelle le lendemain de leur sortie du dispositif. Ces résultats sont 5 points en-deçà de la moyenne constatée en Occitanie.

La mission locale Jeune Ariège a vu son offre s'étoffer encore en 2018 grâce au partenariat de formation développé avec la Banque de France, dont la convention a été signée le 16 octobre 2018 à Lavelanet par la préfète et la directrice de la succursale de la Banque de France à Foix. Des ateliers pédagogiques seront proposés aux jeunes désireux de gagner en autonomie dans les démarches de la vie quotidienne autour, notamment, des questions liées à la relation bancaire (moyens de paiement, crédits, compte en banque) et à la gestion budgétaire.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

En 2018, le nombre de jeunes entrés en apprentissage dans le secteur privé auprès d'un employeur en Ariège baisse légèrement, passant de 669 (2017) à 647 (2018), dans une conjoncture locale toujours difficile dans le secteur du bâtiment, compensée par un bon niveau de recrutement dans les autres secteurs. Par ailleurs, après une forte progression en 2017, on note un tassement de l'apprentissage dans le secteur public.

Contrats d'apprentissage

Contrats d'apprentissage	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution 2017/2018
Secteur privé	621	601	612	576	640	669	647	- 3,2%
Secteur public	9	8	5	17	20	32	21	- 34 %

C / Accompagner les entreprises en mutation économique

LE DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN SOUS-ACTIVITÉ: L'ACTIVITÉ PARTIELLE

L'activité partielle permet aux entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles de préserver l'emploi de leurs salariés ainsi que leurs compétences afin d'anticiper la reprise de leur activité.

En 2018, 71 % des demandes d'autorisation ont été formulées pour motif économique. Après autorisation de la DIRECCTE, l'entreprise perçoit une allocation financée conjointement par l'État et l'organisme gestionnaire du régime d'allocation chômage. En 2018, le délai moyen de prise de décision après une demande d'autorisation était de 8,7 jours et le délai de paiement après validation de la demande, de 34 jours.

En 2018, 30 entreprises ont été autorisées en Ariège à avoir recours à l'activité partielle dont une en raison du mouvement des «gilets jaunes» et 6 sous traitants d'une grande entreprise du département victime d'un sinistre survenu en décembre 2018. Malgré la situation dégradée de fin d'année, les heures consommées ont diminué de 2,3 % par rapport à 2017. Leur consommation s'élève à 25 412 heures pour un montant proche de 188 000 €.

Enfin, les trois secteurs d'activité qui ont eu le plus recours au dispositif d'activité partielle sont l'industrie manufacturière, les activités liées à l'emploi et le commerce de gros (à l'exception des automobiles et des motocycles). Il convient de souligner qu'en 2017, les entreprises issues du secteur des transports et de l'entreposage avaient été autorisées à utiliser 39 339 heures, alors qu'en 2018 aucune heure n'a été autorisée. Cet écart résulte de la mise en activité partielle en 2017 des entreprises en charge des remontées mécaniques dans les stations de ski, en raison d'un manque d'enneigement, contrairement à 2018.

L'AIDE AU CONSEIL: LE DISPOSITIF D'APPUI-CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES (RH), UN ACCOMPAGNEMENT RH PERSONNALISÉ POUR LES TPE ET LES PME

Depuis 2017, à travers la mobilisation de ce dispositif, les TPE-PME du département peuvent bénéficier d'un accompagnement RH avec une prise en charge par l'État à hauteur de 50 % maximum du coût de la prestation, plafonné à 15 000 €. En effet, les très petites entreprises et les petites et moyennes entreprises (TPE-PME) sont au cœur de l'économie française, le dispositif « Conseil en ressources humaines auprès des TPE-PME » du Ministère du Travail s'inscrit dans ce cadre. Il vise à soutenir les stratégies de développement des TPE-PME en leur permettant de construire des solutions concrètes à leurs problématiques, d'élaborer une stratégie ressources humaines ou d'améliorer les relations de travail pour une meilleure performance économique.

En 2018, deux entreprises ariégeoises ont bénéficié de ce dispositif.

La Banque de France a également proposé un nouveau service d'accompagnement des TPE. Un correspondant a ainsi été mis en place afin d'accueillir les chefs d'entreprises de ces entités, d'écouter leur problématique et de les orienter vers les bons organismes et dispositifs susceptibles de les concerner. Ces conseils gratuits, délivrés en toute confidentialité, ont bénéficié à près d'une trentaine de chefs d'entreprises en Ariège en 2018.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

En 2018, 106 licenciements pour motif économique ont été recensés soit une diminution de 11 % par rapport à l'année précédente. Ce nombre de licenciements économiques est le plus bas de ces cinq dernières années. Toutefois, il convient de le pondérer par la hausse de 7,5 % des ruptures conventionnelles dont le nombre n'a cessé de croître ces dernières années: 735 pour 2018 contre 684 pour 2017.

La veille économique animée par l'unité départementale de la DIRECCTE réunit l'ensemble des partenaires institutionnels et économiques du département et permet un échange d'information et de réflexion sur la situation des entreprises du département. En 2018, une réunion de veille économique a eu lieu.

LA MISSION DE MÉDIATION DU CRÉDIT DE LA BANQUE DE FRANCE

Confiée au directeur de la Banque de France, la mission de médiation du crédit est destinée à venir en aide aux entreprises qui présentent des difficultés de financement ou de trésorerie. Elle est ouverte à tout chef d'entreprise, artisan, commerçant, profession libérale, créateur ou repreneur d'entreprise, entre-

preneur individuel qui rencontre avec sa ou ses banques des difficultés pour résoudre ses problèmes de financement ou de trésorerie. La médiation du crédit est conduite dans chaque département dans le respect des règles de confidentialité et de secret bancaire par les médiateurs départementaux qui sont les directeurs de la Banque de France.

Pour l'année 2018, 3 dossiers ont été déposés à la Banque de France, aboutissant à une médiation réussie. Depuis son lancement en 2008, le dispositif a permis de débloquer près de 13 M€ de crédits, de préserver plus de 1300 emplois et de conforter une centaine d'entreprises dans leur activité.

D / Soutenir les bassins d'emploi les plus fragiles

LES ACCORDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE COMPÉTENCES (ADEC)

Dans le département de l'Ariège, deux territoires particulièrement fragilisés en matière d'emploi sont accompagnés depuis plusieurs années par les services de l'État à travers deux accords cadre de développement de l'emploi et des compétences :

- dans le pays des Pyrénées Cathares
- dans le Couserans.

Ces accords conclus avec les communautés de communes de ces territoires assurent un soutien financier et un appui technique aux plateformes emploi et formation qui réalisent des actions en faveur des entreprises et des salariés de ces territoires. Le montant total prévu dans la convention pour le Couserans s'élève à 169 840 euros dont 49 000 euros financés par l'État avec des cofinancements de la communauté de communes et du FSE. Pour le pays d'Olmes, le montant total prévu dans la convention est de 83 100 euros dont 40 000 euros financés par l'État en cofinancement avec la communauté de communes. Les objectifs assignés par ces conventions doivent permettre de sécuriser les parcours professionnels des salariés et favoriser le maintien dans l'emploi ainsi que le développement de projets innovants et la création d'emploi.

Ces conventions devaient arriver à échéance courant 2018 mais elles ont toutes les deux été prolongées jusqu'en mars 2019.

LE FONDS DE REVITALISATION ÉCONOMIQUE JOHNSON CONTROL FABRICS

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi initié par l'entreprise Johnson Control Fabrics à Laroque d'Olmes concernant 55 emplois au cœur du bassin d'emploi de Lavelanet a été validé le 12 avril 2016 par la DIRECCTE. Le 15 avril 2016, l'Etat en a apprécié les conséquences et assujetti cet établissement à une obligation de revitalisation pour un montant de 325 000 euros.

Suite à cet assujettissement et après négociation avec l'établissement concerné, le 30 septembre 2016, une convention de revitalisation a été signée entre l'Etat et les représentants de l'entreprise Johnson Control Fabrics. Ce fonds de revitalisation dont la gestion a été déléguée à la communauté de communes du pays d'Olmes et dont le suivi est assuré par les services de l'Etat, a pour objectif la création d'emplois et l'atténuation des effets de la restructuration sur ce bassin d'emploi. Ce fonds permet d'attribuer des aides à l'emploi et au développement d'activités économiques et l'appui aux projets innovants du territoire.

En 2018, quatre comités techniques se sont tenus. Douze projets émergents de ce bassin d'emploi ont bénéficié d'une subvention pour la somme globale de 166 000 euros. Au total, 233 000 euros ont été accordés depuis le début de la convention. Ils ont permis de maintenir l'emploi de 18 salariés et de créer 35 emplois sur le territoire.

E / Accompagner les évolutions des finances publiques : une administration au service des particuliers

Dans un contexte marqué par l'évolution des modes de recouvrement de l'impôt et, en particulier, par la préparation du basculement vers le prélèvement à la source et la révision des valeurs locatives cadastrales, l'administration des finances publiques a conjugué le maintien d'un lien de proximité avec les contribuables, qu'elle continue à assurer au travers d'un étroit maillage territorial, avec le développement de l'outil numérique.

UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DES PARTICULIERS

L'accueil de proximité des particuliers peut être assuré grâce à un maillage territorial important. L'accueil en matière d'impôt est principalement assuré par les services des impôts des particuliers (SIP) et des entreprises (SIE). Ces services ont reçu au titre de l'année 2018 près de 50 000 usagers pour répondre à leurs questions d'assiette ou de recouvrement de l'impôt.

L'amélioration de la qualité de la réception s'exprime également à travers la mise en place, dans les SIP et les SIE, de l'accueil personnalisé sur rendez-vous. Ouvert en janvier 2018 pour les services de Pamiers et Saint-Girons et février 2019 pour les services de Foix, cette modalité d'accueil permet de mieux préparer les rendez-vous grâce à un contre-appel. L'utilisateur est ainsi informé en amont des documents nécessaires à l'analyse de son dossier. Dans certains cas, ce contre-appel permet également de répondre simplement à la demande d'un usager, sans déplacement de sa part.

Les usagers particuliers ont également la possibilité de saisir les SIP via leur espace sécurisé. Les réponses sont alors effectuées par mail. Ce même service sera déployé à usage des professionnels à compter du 1^{er} trimestre 2019.

La Direction départementale des Finances Publiques (DDFiP) assure également le suivi budgétaire et comptable des collectivités locales et des établissements publics locaux. Le département, les communes, les établissements de coopération intercommunale, les hôpitaux et les établissements médico-sociaux ainsi que les autres établissements publics locaux représentaient 860 budgets au 31 décembre 2018.

Pour assurer cette mission, la DDFiP de l'Ariège disposait, au 31 décembre 2018, d'un maillage territorial étendu, composé de treize trésoreries réparties sur onze communes. À ces onze implantations, il convient de rajouter trois autres communes dans lesquelles la DDFiP de l'Ariège participe soit à des maisons de services au public (Vicdessos), soit à des permanences

dans des mairies (Castillon-en-Couserans et La Bastide de Sérou) et dans lesquelles les usagers, particuliers ou ordonnateurs, sont en mesure d'obtenir des renseignements et de payer leurs impôts ou leurs produits locaux (cantine, crèches, loyers municipaux, etc.).

LA POURSUITE DE LA DÉMATÉRIALISATION

Tout en maintenant une présence auprès de l'utilisateur, la dématérialisation, tant en matière déclarative qu'en matière de paiement, s'est poursuivie en 2018 :

- le nombre de télédéclarants est ainsi passé de 40 273 en 2017 à 47 558, soit une augmentation de 7,5 points ;
- le taux des paiements dématérialisés :
 - de l'impôt sur le revenu a progressé de 5 points, atteignant 81,31 % en 2018,
 - de la taxe d'habitation est passé de 54,13 % en 2017 à 58,98 % en 2018,
 - de la taxe foncière de 51,08 % à 57,58 %,

soit un taux global pour les trois impôts de 61,67 %, en progression de 6,7 points par rapport à 2017.

Cette tendance s'explique notamment par l'abaissement régulier du seuil de paiement dématérialisé, passé de 2 000 € en 2017 à 1 000 € en 2018.

LA MODERNISATION DE LA COLLECTE DE L'IMPÔT

L'année 2018 a pour grande partie été consacrée à la préparation de la mise en place du prélèvement à la source (PAS), mesure de simplification majeure en matière de recouvrement de l'impôt.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) dans son ensemble s'est mobilisée pour assurer la formation de ses agents et accompagner les partenaires externes, employeurs privés ou publics, dans la mise en œuvre de cette réforme. Plusieurs campagnes d'information ont été menées au niveau national à destination des contribuables.

Le site www.impôts.gouv.fr a été aménagé pour que les contribuables puissent s'informer et réaliser leurs démarches directement via le service « gérer mon prélèvement à la source ». Un numéro national gratuit depuis le 1^{er} janvier 2019 a également été mis en place pour renseigner les usagers et les aider dans leurs démarches.

Pour le département de l'Ariège, une communication ciblée sur les collecteurs a été assurée par la DDFiP. La correspondante PAS a animé 8 réunions techniques à destination des collectivités territoriales, établissements publics, chambres consulaires et 6 à destination des professionnels, entreprises, artisans et agriculteurs.

Des points d'information réguliers ont également été réalisés à destination des usagers via cinq conférences de presse départementales et cinq communiqués de presse.

Dès octobre 2018, une mention a pu être portée sur les bulletins de paye indiquant l'incidence du prélèvement à la source sur la rémunération nette perçue par les salariés.

En interne, plus de 100 agents de la DDFiP ont été formés au nouveau dispositif et ont ainsi pu répondre aux questions des usagers et prendre en charge leurs demandes relatives par exemple à un changement de situation familiale ou à une modulation de taux.

UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

Au 30 septembre 2018 (dernières données disponibles), 1 502 déclarations de créances relatives au CICE 2017 ont été déposées soit un recul de 12,5 % par rapport à la même période en 2017. S'élevant à 18,87 millions d'euros, le montant des créances est resté stable par rapport à 2017.

Dans 810 dossiers, une demande de restitution de la créance a été présentée pour un montant de 10,8 millions d'euros.

UN ACCOMPAGNEMENT DES DIFFICULTÉS POUR LES PROFESSIONNELS DU MONDE AGRICOLE

Les intempéries de la première moitié de l'année 2018 ont particulièrement éprouvé les agriculteurs ariégeois. À l'issue des travaux menés conjointement avec la direction départementale des territoires et la chambre d'agriculture, le service départemental des impôts fonciers (SDIF) de la DDFiP a prononcé 2,2 millions d'euros de dégrèvements sur les taxes foncières des propriétés non-bâties (champs, prairies, prés...) au bénéfice des exploitants agricoles de 254 communes du département.

UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

En complément de la tenue de la gestion de la comptabilité des collectivités locales, la DDFiP de l'Ariège et son réseau de trésoreries assurent le recouvrement des produits locaux (factures de cantines, crèches, loyers, eau et assainissement...) des collectivités locales (département, communes, établissements

publics de coopération intercommunale, hôpitaux).

Ce sont ainsi 605 000 titres de recettes émis par les collectivités locales du département de l'Ariège qui ont été confiés aux comptables de la DDFiP, à charge pour eux de procéder au recouvrement de ces produits.

Dans le même temps, les comptables du réseau de la DDFiP de l'Ariège ont la responsabilité de payer les dépenses des collectivités locales. En 2018, les comptables des trésoreries ont pris en charge et procédé au paiement de 504 000 lignes de mandats de dépenses.

En complément de cette présence physique de la DDFiP sur le territoire, est également mise en œuvre une ambitieuse politique de dématérialisation des moyens de paiement mis à disposition des collectivités locales et des usagers des services publics, avec le déploiement de l'offre Payfip.

Le décret n° 2018-689 du 1^{er} août 2018 fait obligation à toutes les collectivités et aux établissements publics locaux (CEPL) de mettre à la disposition des usagers un service de paiement en ligne entre le 1^{er} juillet 2019, le 1^{er} juillet 2020, et enfin, le 1^{er} janvier 2022.

En Ariège, 27 collectivités et établissements, doivent se mettre en conformité à cette obligation au plus tard le 1^{er} juillet 2019, pour tous les budgets (budgets principaux et budgets annexes).

Le paiement par Internet dans les collectivités locales est à la fois un enjeu de modernisation et une ouverture vers la dématérialisation.

Afin d'aider les collectivités locales à se doter d'un service de paiement en ligne efficace, la DGFIP a élargi son dispositif. L'utilisateur, qui peut déjà payer ses factures par carte bancaire via le dispositif Titres Payables par Internet (TIPI) peut désormais choisir un règlement par prélèvement unique sur son compte bancaire.

AIDE DE LA DDFIP LORS DE LA CRÉATION DES COMMUNES D'AULOS-SINSAT ET VAL-DE-SOS

Pour les aider à la création des communes nouvelles d'Aulos-Sinsat et Val-de-Sos, effective au 1^{er} janvier 2019, les élus des communes concernées ont pu s'appuyer en 2018 sur la DDFiP et en particulier sur le service de la fiscalité directe locale (SFDL) de la direction départementale des finances publiques de l'Ariège. Outre la participation à des réunions de travail in situ avec les élus, le SFDL a notamment fourni des simulations sur les futurs taux d'imposition que les communes nouvelles pourront adopter à compter de leur création, le 1^{er} janvier 2019 et éclairer ainsi les choix des élus et de leurs administrés.

Les services de l'État se sont mobilisés pour renforcer la solidarité au profit des personnes les plus vulnérables, garantir l'égalité des chances, lutter contre les inégalités et développer la confiance entre les citoyens et les institutions. La cohésion sociale apparaît comme un enjeu majeur dans un département qui affiche un niveau de précarité très important et présente encore de fortes disparités entre ses populations et ses territoires. Complémentaire de l'action des collectivités territoriales, l'activité des services de l'État a été irriguée, dans ce domaine, par l'ensemble des politiques publiques, de l'urbanisme à la politique du handicap en passant par l'éducation et la lutte contre les discriminations.

A / Soutenir la revitalisation des centres-bourgs

L'ARTICULATION AVEC UN NOUVEAU DISPOSITIF ACTION CŒUR DE VILLE

En 2018, le gouvernement a lancé le programme « Action Cœur de Ville » ACV pour 222 villes moyennes dont Foix et Pamiers. Avec le conseil départemental, le conseil régional, les chambres consulaires, la caisse des dépôts et consignation, les agences nationales (ANAH et ANRU), l'établissement public foncier d'Occitanie et les bailleurs sociaux, la préfète a signé deux conventions cadre « Action cœur de ville » :

- l'une avec la mairie de Foix et le président de la communauté d'agglomération Pays Foix Varilhès,
- l'autre avec le maire de Pamiers et le président de la communauté de communes du pays des Portes d'Ariège.

Pour conforter la fonction de centralité pour leur bassin de vie et comme pôle de rayonnement régional, les villes moyennes bénéficient, grâce à ce nouveau dispositif, d'une mobilisation des moyens de l'État, des partenaires publics et privés pour créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes.

Ainsi, ces objectifs s'intègrent dans la stratégie du Contrat de Ville et du projet de renouvellement urbain des deux quartiers prioritaires de Foix et de Pamiers.

Deux conventions cadre Action Cœur de Ville 2018-2025 ont été signées le 28 septembre 2018 entre la Préfète, le maire de Foix, le président de la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhès et le maire de Pamiers. Président de la Communauté de Communes Pamiers Portes de l'Ariège ainsi que les partenaires

collectivités territoriales, le Conseil Départemental de l'Ariège, le Conseil Régional d'Occitanie, les organismes consulaires Chambre des Métiers et Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège, la Caisse des Dépôts et Consignations, Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat ANAH, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ANRU, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les bailleurs sociaux l'Office Public de l'Habitat de l'Ariège, Un Toit pour Tous et ALOGEA.

La phase d'initialisation des conventions ACV a été lancée lors des premiers comités de projet en décembre 2018 pour réaliser le diagnostic permettant une appréhension systémique de la situation du cœur de l'agglomération autour de 5 axes :

1. Développer une offre attractive de l'habitat et du centre-ville de la réhabilitation à la restructuration ;
2. Favoriser un développement économique et commercial équilibré entre le centre-ville et la périphérie ;
3. Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
4. Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
5. Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

Le diagnostic intègre aussi les thématiques transversales de la transition énergétique, l'innovation, le numérique et l'animation des centres-villes.

Les trois Contrats de Ville, signés le 11 septembre 2015, font l'objet d'une évaluation à mi-parcours, lancée en novembre 2018, dont les propositions de réajustement des objectifs et



des actions pourront porter leurs effets grâce à la prorogation des contrats de ville jusqu'en 2022 et aux moyens supplémentaires votés dans la Loi de Finances 2019 pour la « mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » présentée par le Président de la République le 22 mai 2018.

Les Conventions avec l'ANRU pour soutenir le projet de renouvellement urbain des QPV de Foix et Pamiers sont en cours de finalisation, avec une enveloppe de crédits ANRU affectée pour Pamiers de 13 millions d'euros et pour Foix de 2,7 millions d'euros.

Dans ce cadre, les conventions de gestion urbaine de proximité (GUP) ont été élaborées en concertation avec les habitants et avec les conseils citoyens, ainsi que les chartes de clauses d'insertion pour les marchés publics cofinancés par l'ANRU. Le Conseil Départemental de l'Ariège contribue à la mise en œuvre de ces chartes en mettant à disposition son facilitateur de clauses sociales.

Les dispositifs spécifiques de la Politique de la Ville ont permis de soutenir la mise en œuvre des contrats de ville :

- pour la médiation sociale dans les quartiers, grâce au financement de 6 postes d'adultes-relais, 4 à Pamiers, 1 à Foix et 1 à Lavelanet (à titre dérogatoire) pour un montant annuel d'environ 120 000 euros de crédits du CGET et des conventions triennales renouvelables une fois,
- pour les projets des associations et des collectivités territoriales dans le cadre d'appels à projets partenariaux entre l'État et les collectivités porteuses des contrats de ville pour un montant de 280 000 euros en 2018 dont près de 73 % des subventions en faveur des associations et 27 % en soutien des villes et des EPCI, dont le contrat de territoire Lavelanet-CCPO (communauté de communes du pays d'Olmes) à titre dérogatoire.

LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LA REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS

En 2018, les acteurs du service public de l'emploi et leurs partenaires ont poursuivi leurs actions volontaristes à destination des demandeurs d'emploi résidents de ces quartiers, le caractère prioritaire de ces publics dans l'accès aux mesures et aux prestations étant désormais clairement inscrit dans les pratiques de prescription :

- désignation d'un référent Pôle emploi QPV dans chacune des 3 agences concernées,
- mise en place d'actions spécifiques à destination des demandeurs d'emploi des QPV, en matière d'insertion par l'activité économique, de mobilité, de mise en situations professionnelles,

- priorité donnée dans l'accès aux contrats aidés, à la garantie jeunes, au parrainage,
- appui aux porteurs de projets de création-reprise d'activité, habitant un quartier prioritaire ou souhaitant s'installer dans ce périmètre,

À la fin septembre 2018, l'on dénombrait 1 145 demandeurs d'emploi résidant en QPV et inscrits à Pôle Emploi (catégories A, B et C), dont 212 ont moins de 26 ans. La part de la demande d'emploi en QPV sur l'ensemble de la demande d'emploi représente 8 %.

La part des résidents QPV dans les dispositifs est variable :

- 59 garantie jeunes (20 %) à fin décembre,
- 88 résidents QPV salariés dans les structures d'insertion par l'activité économique en 2018, soit 14 % du total (18 % si on isole le Pays d'Olmes, non pourvu de QPV),
- 45 % de demandeurs d'emploi QPV entrés en parrainage pour l'emploi en 2018,
- 229 formations (10 %)*,
- 59 immersions (7 %)*
- 26 méthodes de recrutement par simulation (MRS) (23 %)*,
- 1071 prestations (10 %)*,
- 18 PEC (soit 5 %)*.

(*) source Pôle Emploi

Il est à signaler que la part de l'enveloppe départementale du budget opérationnel de programme (BOP) 147 consacrée à la politique de la ville sur le volet « développement économique et emploi » a été réduite de 24 % en 2017 à 15,3 % en 2018, en raison, avant tout, du faible nombre de projets déposés sur ce volet.

Au cours de l'année 2018, le développement progressif des activités commerciales et de services dans les centres-bourgs, particulièrement à Foix et à Pamiers, s'est poursuivi avec un net retrait des « vitrines noires ». Ces transformations tiennent pour beaucoup à l'engagement et au soutien des villes concernées, au travers de l'action des animateurs de centre-ville. Si l'offre commerciale présente reste encore perfectible et parfois redondante, au regard de l'attente des usagers, une dynamique s'installe et concourt à redonner une image valorisante des centres-villes.

La DIRECCTE accompagne cette dynamique à la faveur des conventions FISAC en cours. Elle suit particulièrement deux projets générateurs d'activité pour les demandeurs d'emploi résidant dans ces quartiers :

- La charte ville-entreprises est une expérience lancée sur Pamiers à l'été 2017 dont l'objectif premier est de repérer et de développer les partenariats noués entre la ville et le tissu économique environnant, encourager toute forme de coopération permettant de renouer avec un développement

de l'activité en centre-ville. A ce jour, la charte a recueilli l'adhésion de 9 établissements, chacun d'eux s'engageant « à la carte » dans le soutien aux habitants des quartiers prioritaires de Pamiers. Un premier bilan de l'opération sera mené mi-2019.

- La clause d'insertion : inscrite dans les projets de rénovation urbaine soutenus par l'ANRU, la clause sociale doit permettre de déployer une offre d'emploi directement au bénéfice des chômeurs des quartiers prioritaires.

Il convient de souligner que le conseil départemental met à disposition des collectivités concernées par l'ANRU un facilitateur de la clause, qui accompagne les maîtres d'ouvrages dans la rédaction des cahiers des charges, et les maîtres d'œuvre soumissionnés, dans la traduction concrète et le suivi sur chantier.

COHÉSION SOCIALE ET DEVOIR DE SOLIDARITÉ

La commune de Lavelanet et la communauté de communes du Pays d'Olmes (CCPO), lauréates à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) centres-bourgs piloté par le CGET, ont signé en 17 juillet 2017 une convention dite « d'Opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire » (ORCB-DT). Le programme d'actions est constitué de deux volets qui s'articulent pour former le projet urbain : un volet

OPAH-RU (opération d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain) piloté par la communauté de commune et suivi par la DDT en tant que déléguée de l'ANAH et un volet aménagements urbains dont la maîtrise d'ouvrage est essentiellement communale.

Dans le cadre de ses politiques territoriales, le conseil régional a lancé en 2018 une démarche pour redynamiser les bourgs-centres. Pour les 25 bourgs-centres éligibles en Ariège, il s'agit pour la commune et l'EPCI concernés d'établir un diagnostic rapide sur l'aire d'influence centrée sur le bourg-centre, de définir une stratégie et de la traduire en plan-guide et plan d'actions sur 4 ans. L'approche globale demandée concerne de nombreux enjeux portés par la DDT et nécessite une articulation avec les dispositifs soutenus par l'État et suivis par les services de la DDT : documents d'urbanisme, plan global de déplacement, plan climat air énergie territorial, opération programmée d'amélioration de l'habitat – programme d'intérêt général, plan de prévention des risques naturels,... En outre ces démarches se traduiront par des projets opérationnels d'aménagement pour lesquels des financements de l'État seront sollicités : DETR, DSIL, FNADT, FISAC... La DDT s'est donc associée à la démarche. Elle a produit des éléments de diagnostic relatifs et rédigé des notes d'enjeux de l'État sur Saint-Girons et Tarascon-sur-Ariège.

B / Assurer l'égalité des chances à l'école

Le département de l'Ariège compte 25 000 élèves encadrés par 2 600 personnes rémunérées sur le budget de l'État.

L'enseignement y est dispensé dans 161 écoles réparties dans 131 communes.

On dénombre 24 établissements du second degré (14 collèges, 2 lycées d'enseignement général et technologique, 5 lycées professionnels, 2 lycées polyvalents et 1 établissement régional d'enseignement adapté) ; l'offre de formation allant de l'école maternelle au brevet de technicien supérieur. L'année 2018 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la loi sur la refondation de l'école et de dispositifs facilitant la scolarisation de tous les élèves.

Par la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 08 juillet 2013. Le texte crée les conditions de l'élévation du niveau de tous les élèves et de la réduction des inégalités.

Conformément au décret n° 2017-1108 du 27-6-2017, l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles

maternelles et élémentaires publiques est rendue possible par dérogation au cadre général de 4,5 jours. L'introduction de cette nouvelle dérogation donne davantage de souplesse aux acteurs locaux afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des élèves.

A la rentrée 2018, le quart (42) des 133 communes, ayant au moins une école, ont une organisation à 4 jours.

Par ailleurs, 13 communes rassemblent les activités périscolaires en une seule demi-journée, le jeudi après-midi.

Avec les projets éducatifs territoriaux (PEDT), la loi met la concertation locale au cœur de la question éducative. Le PEDT s'appuie sur un principe de continuité éducative et s'inscrit dans le schéma départemental pour des politiques éducatives concertées en Ariège. Le premier PEDT a été signé à Foix le 15 décembre 2014. 100 % des communes de l'Ariège ont élaboré un PEDT au premier septembre 2015. Le département compte 42 PEDT.

L'inspecteur d'académie a installé un groupe d'appui départemental (GAD) pour suivre les PEDT.

Le Plan mercredi est le cadre de confiance pour encourager et consolider les projets portés par les collectivités, et améliorer encore la qualité des activités proposées aux enfants le mercredi. Ce plan va soutenir le développement d'accueils de loisirs de qualité. Sept communes l'ont mis en place à la rentrée 2018.

Le dispositif « plus de maîtres que de classes » permet d'apporter une aide pédagogique aux élèves de cycle 2 (CP-CE1 surtout). A ce titre, deux dispositifs ont été implantés dans le département dans les secteurs de la politique de la ville (Pamiers et Foix).

Par des conseils écoles-collège pour faciliter la poursuite de la scolarité dans le second degré qui ont pour mission de proposer aux équipes du collège et des écoles des actions de coopération et d'échange, des enseignements et des projets pédagogiques communs destinés à favoriser l'acquisition par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Le programme s'établit en trois points :

- actions dites de voisinage ;
- une réflexion sur les apprentissages ;
- un travail en commun entre des professeurs des écoles et de collège

Par l'amélioration de la scolarisation des élèves en situation de handicap

Le nombre d'élèves à accompagner et le nombre d'heures prescrites par la commission des droits et de l'autonomie (CDA) de la Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPSH) sont en progression continue dans le département.

Tout est mis en œuvre pour favoriser l'inclusion de ces élèves dans l'enseignement ordinaire.

Par la poursuite de stages de remise à niveau pendant les congés scolaires (vacances de printemps et d'été) dès le CM1.

Par l'évaluation des élèves à différents niveaux de leur scolarité

Le ministère de l'Éducation nationale organise des évaluations standardisées des élèves à différents niveaux de leur scolarité : CP, CE1, sixième et seconde.

Par la lutte contre l'absentéisme

Celui-ci, quand il s'installe, peut conduire au décrochage scolaire et au risque d'échec. Les actions s'exercent sous la supervision des conseillers principaux d'éducation et en liaison étroite avec les services santé/social.

Par la prévention du « décrochage scolaire »

Les chefs d'établissement mettent en place en liaison avec la mission départementale de lutte contre le décrochage scolaire des mesures internes de prévention, d'accompagnement individualisé et de repérage des élèves concernés.

Par des actions de promotion de la santé des élèves (actions contre les drogues et les conduites addictives). Les actions de prévention sont menées dans le cadre des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) et proposées au sein des conseils de la vie lycéenne (CVL) et des conseils de la vie collégienne (CVC)

Par le développement et la valorisation des projets scientifiques, culturels et artistiques

La participation à des concours (rallye mathématiques, concours de la résistance etc.....) vise à honorer les jeunes talents au sein du département de l'Ariège.

Par l'aide à des choix d'orientation et de vie professionnelle

Un forum départemental des formations s'est déroulé au cours du premier trimestre 2018 à l'Estive de Foix. L'objectif était de sensibiliser les élèves de 3^{ème} aux diverses voies de formations professionnelles et de leurs débouchés respectifs, d'acquérir une bonne connaissance de l'offre de formation en Ariège et de les aider à construire ou finaliser leur projet d'orientation.

Par l'éducation prioritaire

Un seul réseau subsiste dans le département après la refonte de la carte nationale : Lavelanet. Le projet du réseau couvrant les 2 collèges et les 8 écoles pour la période 2015-2018 a été validé début décembre 2015.

Les classes de CP dans les réseaux d'éducation prioritaire sont dédoublées. C'est une mesure de justice sociale ; elle concerne à la rentrée 2018, 3 classes de CP où les élèves étudient dans des classes dont les effectifs sont proches de douze.

Par le développement durable qui fait partie intégrante de la formation des élèves, de l'école primaire au lycée.

L'exemple du lycée professionnel Bergès à Saint-Girons est à souligner. Il est porteur d'un projet « Agenda 21 scolaire » mettant en œuvre un projet E3D (un établissement en démarche de développement durable) officialisé en avril 2016 et crée en 2013 une association d'élèves « entrepreneurs : « Ariège bâtiment durable » dans le cadre du dispositif « schola ingeniosa »

Par des actions continues expliquant les valeurs de la République

Le premier rallye citoyen s'est déroulé le 7 mai 2015 à Foix ; le deuxième en mai 2016 à Pamiers, le troisième en mai 2017 à Lavelanet et le quatrième en mai 2018 à Saint-Girons.

LE RENFORCEMENT DU NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE

Dans le premier degré, l'opération « Ecole Numérique Rurale » concerne une soixantaine d'écoles dans le département, en outre 28 écoles ariégeoises disposent d'un ENT (environnement numérique de travail).

Dans le second degré, l'ENT est déployé dans l'ensemble des collèges et lycées du département.

Écoles connectées et collèges connectés

Écoles connectées

Le développement des nouveaux usages numériques en matière d'éducation implique la disponibilité d'une connectivité internet de qualité.

Sur les 161 écoles réparties sur l'ensemble du département, quelques écoles n'ont pas aujourd'hui accès à un haut débit permettant de répondre à un besoin en connectivité (d'au moins 8Mbit/s en voie descendante) suffisant.

Le plan « France très haut débit » a vocation à assurer la couverture en très haut débit de tout le territoire (d'ici 2022). Sa mise en œuvre sera progressive. La très grande dispersion géographique des écoles ne permet pas à court terme des

déploiements prioritaires de fibre optique à destination de l'ensemble des sites concernés.

Des solutions technologiques alternatives (hertzien satellitaire ou terrestre, notamment) au déploiement de réseaux filaires seront mises en œuvre rapidement, permettant d'accéder à des débits satisfaisants.

Collèges connectés

Dans l'Ariège, deux collèges ont la qualification collège connecté (préfigurateurs) : le collège Lakanal de Foix et celui du Mas-d'Azil.

Un programme de montée en puissance a été mené de concert avec le conseil départemental en 2018.

Le suivi des écoles hors contrat et de l'enseignement à domicile

Le département de l'Ariège compte sept écoles privées hors contrat recensées par les services de l'Inspection Académique de l'Ariège. Elles sont de nature confessionnelle ou multi-pédagogique.

Le suivi des écoles privées hors contrat ainsi que les déclarations d'éducation à domicile ont donné lieu, dès l'attribution de ces missions aux services du cabinet en février 2018, à plusieurs réunions de travail avec l'essentiel des services de l'État concernés.

Cette organisation a également pris en compte l'intervention de la loi visant à simplifier et mieux encadrer le régime d'ouverture et de contrôle des établissements privés hors contrat entrée en vigueur le 14 avril 2018.

C / Accompagner la jeunesse

Le service Vie Associative Jeunesse et Sports a animé un important travail de coordination de l'ensemble des partenaires dans le domaine du sport. Cela s'est traduit notamment par la signature de deux documents de planification essentiels, dont la déclinaison va monter en charge en 2019. Il s'agit du schéma départemental pour une politique sportive concertée en Ariège et du protocole visant à renforcer la lutte contre les incivilités et les violences dans le sport en Ariège. Ce protocole départemental associe, à ce stade, les instances fédérales départementales et régionales du football et du rugby, mais vise à être étendu à l'ensemble des sports collectifs.

En 2018, la gestion de la campagne du centre national de développement du sport (CNDS) a été tardive et à rebondissement (changement d'orientation par rapport à 2017 et annonce d'une rallonge d'1,5 millions d'euros à 2 semaines de la fin de la cam-

pagne). Elle a permis néanmoins de verser plus de 270 000 euros pour les associations sportives en Ariège.

En matière de sécurité des pratiquants ariégeois, en 2018, les services de l'État ont procédé à près de 40 contrôles au sein des établissements d'activités physiques et sportives (EAPS). Par ailleurs, la DDCSPP et le PGHM ont mis en place sur 3 journées différentes, des espaces prévention hiver, alternativement sur les stations d'Ascou-Pailhères, des Monts-d'Olmes et de Guzet. En effet, depuis quelques années, le ministère des Sports et ses partenaires, en collaboration avec le ministère de l'Intérieur, renouvellent à chaque période hivernale la campagne nationale de prévention des accidents en montagne « Pour que la montagne reste un plaisir ». Enfin, la réalisation de 10 contrôles CNDS a permis de vérifier la bonne utilisation des fonds en matière de sport-santé.



Ce service a également contribué au financement et à l'organisation de moments festifs comme la Fête du sport le 22 septembre 2018, dont 4 villes ariégeoises ont été labellisés (Saint-Girons, Foix, Lavelanet, Tarascon). En particulier, la Fête du sport à Foix a bénéficié de la première subvention d'Occitanie (22 000 €) et a connu un vif succès sur trois jours.

L'activité du service VAJS a également été marquée, en 2018, par le lancement de la première campagne du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA « fonctionnement/innovation »), dotée des anciens crédits de la réserve parlementaire. Il s'est accompagné d'un travail important autour de l'emploi associatif dans une période de réduction des contrats aidés. La qualité des dossiers déposés dans le département témoigne du dynamisme du milieu associatif ariégeois. Avec la création de 250 associations en 2018, l'Ariège se place sur la première marche du podium national en termes de créations d'associations pour 10 000 habitants.

Enfin le secteur de la jeunesse n'est pas en reste avec la signature emblématique du plan départemental pour des politiques éducatives concertées, symbole de l'engagement tout particulier des partenaires ariégeois en matière de politiques

éducatives. La mise en œuvre particulièrement dynamique du plan mercredi témoigne également de cet engagement, tout comme la visite en Ariège de M. Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation Nationale autour des activités péri et extra-scolaires.

En 2018, plus de 500 accueils collectifs de mineurs ont été déclarés dont 350 séjours avec hébergement et 130 centre de loisirs, représentant près de 20 000 mineurs accueillis. La projection de ces accueils est par conséquent une action essentielle de l'État. En 2018, les services de la DDCSPP ont procédé au contrôle ciblé de 80 d'entre eux, soit près de 15 % du total des séjours déclarés dans le département.

Les services de l'État en Ariège œuvrent activement, depuis plusieurs années, en faveur de la généralisation du dispositif du service civique dans le département. La réalisation, en 2018, dans le département, de deux événements majeurs autour de l'engagement des jeunes par le service civique et de la mobilité internationale mérite également d'être soulignée de même que le maintien du nombre d'entrées de volontaires en service civique en Ariège, alors que les chiffres ont tendance à baisser au niveau national. Le nombre d'entrées en 2018 est de 195.

D / Affirmer l'égalité entre les femmes et les hommes

L'action conduite par la Mission des droits des femmes et de l'égalité est structurée autour des 2 axes majeurs de la politique publique de l'égalité : l'égalité professionnelle et la lutte contre les violences sexistes.

Le travail mené en 2017 et 2018 avec l'ensemble des partenaires départementaux a permis la signature, en mars 2018, du 6^{ème} plan départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes pour la période 2017 – 2019. Ce plan définit le cadre d'une action particulièrement volontariste dans ce domaine en Ariège. Parmi les actions phares menées en 2018, on relève :

- l'ouverture de 2 nouvelles places d'hébergement d'urgence (HU) spécifiques portant à 7 le nombre de places HU dédiées aux personnes victimes de violences conjugales ;
- le renforcement des dispositifs d'accueil spécifique pour victimes de violences conjugales sur les territoires du Pays des Pyrénées Cathares (Lavelanet/PO) et du Couserans qui s'est appuyé sur les réponses construites avec les acteurs locaux pour proposer aux victimes de violences conjugales, une prise en charge globale de l'accueil à l'hébergement proche de leur lieu de vie.
- l'amélioration de l'accueil des victimes par la formation de plus de 300 professionnels sur les violences sexuelles, les

violences conjugales, les enfants victimes des violences conjugales et le phénomène prostitutionnel.

- la consolidation des actions de prévention notamment auprès de plus de 1300 jeunes notamment scolaires, primaires, collégiens et lycéens ;
- la mise en place du dispositif de sortie de la prostitution suite à l'installation de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle (CDLPPTEH), le 7 mars 2018, et l'engagement de 2 parcours de sortie ainsi que la formation des acteurs.

Le budget dédié à « l'égalité entre les hommes et les femmes » a permis d'accompagner la promotion des droits, la prévention et la lutte contre les violences sexistes et de favoriser l'égalité dans la vie professionnelle notamment par 2 actions d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des femmes de dimension départementale.

E / Garantir l'accès au logement et lutter contre l'habitat indigne

UN HABITAT SOCIAL ET DURABLE

Concernant le parc privé, les axes prioritaires d'intervention de l'agence nationale de l'habitat (ANAH), dont la délégation territoriale est assurée par la DDT, sont identiques depuis plusieurs années: lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la précarité énergétique et adaptation au handicap et à la perte d'autonomie.

La déclinaison de ces axes prioritaires en Ariège se fait sur la base d'un programme d'action territorial. Depuis 2018, celui-ci a pris un caractère pluri-annuel qui permet ainsi de cofinancer en continu les projets des propriétaires de logements dès le 1^{er} janvier de chaque année.

Les crédits alloués à l'Ariège progressent régulièrement depuis plusieurs années et s'élèvent à :

- 4 485 174 € sous forme de subventions aux propriétaires (3,6 M € en 2016 & 4 M € en 2017), qui ont permis de rénover 547 logements occupés par leurs propriétaires et 67 logements mis en location,
- 329 607 € sous forme de subventions accordées aux collectivités au titre du soutien à l'ingénierie,
- 55 127 € pour la résorption de l'habitat insalubre.

Deux nouveautés majeures sont apparues en 2018 :

- la dématérialisation des dossiers de subvention pour les propriétaires occupants, qui a fait l'objet d'un accompagnement important de la part de l'agence au niveau national,
- une intervention intégrée sur les centres-anciens de Foix et Pamiers dans le cadre d'Action Cœur de Ville, programme pour lequel l'ANAH cofinance aussi deux postes de direction de projet pour les communes de Foix et de Pamiers.

Sous un angle spécifiquement « rénovation énergétique », 502 logements ont été subventionnés en 2018 (446 en 2017) dans le cadre du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH), qui s'intègre désormais dans le cadre du plan de rénovation énergétique du bâtiment (PREB). Le programme « Habiter Mieux », lancé en 2011, se poursuit et a ainsi permis de financer la réhabilitation énergétique d'environ 2 500 logements en Ariège.

La DDT est aussi chargée d'animer la commission de conciliation qui vise à faciliter les rapports locatifs dans le parc privé: pour 2018 quatre réunions de cette commission se sont tenues.

Enfin, pour appuyer le Conseil départemental dans sa mission de prévention de la perte d'autonomie, la DDT a contribué à la commission dédiée à six reprises en 2018.

Concernant le parc public, 58 logements sociaux ont été financés ou agréés en 2018: 6 logements sociaux communaux, 10 logements HLM et 42 logements en accession sociale.

Une table-ronde du logement social, en présence du ministre du Logement, M. DENORMANDIE a été organisée le 5 février et a permis de détailler aux acteurs locaux et régionaux les objectifs du gouvernement pour le logement social et les mesures d'accompagnement des bailleurs sociaux, à la suite du vote de la réduction du loyer de solidarité (loi de finances pour 2018) et en prévision du vote de la loi ELAN en novembre 2018.

Avec l'accompagnement des services de l'État, **la communauté d'agglomération du Pays de Foix-Varilhes et la communauté de communes Portes d'Ariège Pyrénées se sont engagées début 2018 dans la réalisation :**

- d'un programme local de l'habitat (PLH) pour identifier à court et moyen termes les objectifs de programmation pour chacun des acteurs en fonction des besoins du territoire, ainsi que le foncier à mobiliser pour en permettre la réalisation rapide.
- d'une convention intercommunale d'attribution (CIA) pour assurer une gestion plus fluide et dynamique des attributions de logements sociaux, aux personnes les plus défavorisées de leurs territoires.

Afin de soutenir ces dynamiques au plus tôt, des « porter-à-connaissance de l'État » ont été établis au cours du premier semestre et l'association de la DDT aux travaux a été importante avec la préparation et la participation à deux comités de pilotage et dix-huit ateliers et comités techniques.

La mobilisation du parc public et du parc privé conventionné pour le logement des personnes défavorisées prend aussi appui sur de nombreuses commissions organisées sur le territoire, auxquelles la DDT a participé: pour 2018, quatre réunions « droit au logement opposable » et 8 commissions d'attribution des logements privés conventionnés cofinancés par l'ANAH.

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

En matière d'habitat indigne, le parc privé potentiellement indigne demeure encore très important en Ariège, de l'ordre de 3 900 logements dans le parc propriétaire occupant, et de 3 000 logements dans le parc locatif privé.

Le pôle de lutte contre l'habitat indigne (LHI) qui a pour but de coordonner les actions des différents partenaires et d'impulser

la lutte contre l'habitat indigne dans le département a poursuivi son action en 2018: le comité de suivi partenarial s'est réuni à cinq reprises et a examinés 60 dossiers.

L'action de l'ARS s'est traduite par:

- douze arrêtés relatifs à des immeubles,
- sept logements classés insalubres par arrêté
- un seul faisant l'objet d'une mesure d'urgence
- quatre ayant bénéficié d'une sortie d'insalubrité.

Cinq enquêtes pour risque d'intoxication au monoxyde de carbone ont été réalisées. A la suite de la formation réalisée par l'ARS en préfecture sur l'urbanisme favorable à la santé, cette thématique est désormais intégrée par le réseau planification de la DDT.

F / Accompagner les personnes les plus vulnérables

LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

Le service des politiques sociales de la DDCSPP a été fortement impliqué dans le dispositif d'accueil des demandeurs d'asile dans le département. Des réunions régulières sont organisées avec les opérateurs de l'asile et un comité de pilotage départemental a eu lieu en janvier 2019.

Le service des politiques sociales anime également le réseau des opérateurs de l'hébergement et du logement d'insertion dans le département. Ces partenaires ont su se mobiliser de façon accrue en 2018 pour la mise à l'abri des personnes les plus défavorisées, notamment celles sans domicile stable, de plus en plus nombreuses dans le département. Les principaux partenaires sur lesquels les services s'appuient au quotidien pour mettre à l'abri et accompagner les plus démunis sont Hérisson Bellor qui pilote le 115, la Croix Rouge, Emmaüs, ADES Europe, France Horizon, l'Institut Protestant, le Secours Catholique, le Secours Populaire, le Léo de Foix, durement touché par un incendie fin 2018 et bien entendu toutes les collectivités locales qui s'investissent sur leur territoire. Un important travail est également conduit avec les bailleurs sociaux et Soliha en matière d'accès au logement des ménages les plus fragiles.

La signature du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), le 13 décembre 2018 est un événement important. Ce document donne le cadre de référence, pour les 5 ans à venir, de la coordination des moyens de l'action publique visant à faciliter l'accès à un hébergement et au logement pour les ménages les plus défavorisés.

En complément de ces actions coercitives, les actions du pôle ont été coordonnées avec les actions des contrats de ville, de l'ANRU et des centres bourgs notamment sur Foix, Pamiers et Lavelanet. En parallèle et afin de privilégier la remise en état des logements, le dispositif départemental de traitement et de suivi des cas signalés prévoit un partage des informations avec la CAF qui instruit au besoin une conservation des aides au logement, levier coercitif supplémentaire pour faire réagir les bailleurs et engager des travaux.

Enfin, une information a été réalisée auprès d'élus des communes en collaboration avec l'association départementale des maires. 4 réunions se sont ainsi tenues afin de sensibiliser et renforcer l'aide technique aux communes sur cette problématique d'habitat indigne.

De plus, il doit permettre d'actionner les leviers visant au maintien dans leur logement des personnes et des familles en situation d'exclusion économique et sociale.

La charte de prévention des expulsions locatives, également signée le 13 décembre 2018 décline les engagements de 24 partenaires mobilisés sur cette thématique dans le département (huissiers, bailleurs, associations, services sociaux etc.).

Le service des politiques sociales réalise également des contrôles de terrain sur les actions et postes co-financés par les crédits spécifiques de la politique de la ville, dont par ailleurs elle assure l'engagement financier auprès des partenaires œuvrant au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. En 2018, 71 actions ont été financées dans ce cadre et 2 contrôles ont été réalisés.

Les contrôles effectués par ce service portent également sur les séjours de vacances adaptées organisées pour les majeurs en situation de handicap (5 contrôles en 2018).

L'ACCOMPAGNEMENT STATUTAIRE ET MÉDICAL DES AGENTS

Le secrétariat général de la DDCSPP assure le secrétariat de la commission de réforme et du comité médical pour les agents de l'État en Ariège. Malgré le transfert des dossiers afférents, aux agents du Conseil départemental au centre de gestion (intervenue au 1^{er} janvier 2016) et à la gestion en régie des dossiers du Conseil régional, le nombre de dossiers traités reste important. Ces instances se réunissent une fois par mois.

En 2018, le comité médical a traité 525 dossiers, dont 51,62 % concernant des agents de la Fonction publique hospitalière,

34,28 % des agents de l'Éducation Nationale et 14 % des agents des autres services de l'État.

La commission de réforme a étudié 132 dossiers, dont 72,22 % concernant des agents de la fonction publique hospitalière, 11,73 % des agents de l'Éducation Nationale et 16,05 % des agents des autres services de l'État.

ASSURER L'ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP), DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La loi du 11 février 2005 pour l'« égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a fixé entre autres objectifs, la mise en accessibilité des ERP au 1^{er} janvier 2015. Face au constat partagé que ce délai ne pourrait être tenu par de nombreux acteurs publics et privés au niveau national, le gouvernement a décidé en septembre 2014 de donner la possibilité aux gestionnaires ou propriétaires d'ERP de réaliser un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). Grâce à cet agenda et moyennant un engagement, y compris financier, de réaliser les travaux requis dans un délai déterminé jusqu'à 3 ans, sauf cas particuliers, l'application de sanctions est suspendue. Les Ad'AP devaient être déposés au plus tard de 27 septembre 2015 et l'échéance des 3 ans est donc pour beaucoup sur le point d'arriver à terme. Au total, la DDT a instruit et présenté en sous-commission accessibilité 916 Ad'AP, représentant 1 868 ERP. Les décisions concernant les Ad'AP sont consultables sur le site internet des services de l'État. La mise en œuvre des Ad'AP a donné lieu à des autorisations de construire, autorisations de travaux et/ou demandes de dérogation. En 2018, la DDT a instruit 358 dossiers et a donné par ailleurs un avis sur les projets (ERP et aménagement d'espaces publics) faisant l'objet d'une demande de subvention État ; elle conseille les collectivités locales pour la mise en accessibilité progressive de l'ensemble de la chaîne de déplacement.

En 2018, la DDT a initié un travail complet de recensement des ERP. Plus de 6 000 ERP ont ainsi été recensés. Ce recensement devra être mis à jour en continu de manière collaborative (DDT, SDIS, CCI,...).

POUR UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Face au retard accumulé et au constat partagé que les échéances de mise en accessibilité des transports collectifs (12 février 2015) et des établissements recevant du public (1^{er} janvier 2015) ne pourraient être tenues par de nombreux acteurs publics et privés, le Premier ministre a annoncé le 26 février 2014 la pos-

sibilité, pour ceux qui ne pouvaient respecter ces échéances, de réaliser un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). L'Ad'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas particuliers). Il suspend l'application de l'article L. 152-4 du code de la construction et de l'habitation qui punit d'une amende pénale de 45 000 € (portée à 225 000 € pour les personnes morales) tout responsable qui n'aurait pas respecté au 1^{er} janvier 2015 les obligations d'accessibilité. Les Ad'AP devaient être déposés au plus tard de 27 septembre 2015 mais des dossiers ont continué à arriver en 2017. La DDT a reçu 506 Ad'AP en 2015 (massivement déposés en fin d'année), 200 en 2016, 130 en 2017, concernant au total 1560 ERP. Les services de la DDT ont instruit ces demandes et les autorisations de travaux liés à la mise en œuvre de ces Ad'AP.

En fin d'année 2018, près de la moitié des communes n'avaient pas attesté de la conformité aux règles accessibilité de leur ERP ; une relance a été effectuée, leur donnant un ultime délai pour s'engager dans la démarche. Conformément aux dispositions de l'article R111-19-41 du code de la construction, les décisions concernant les Ad'AP sont mises en ligne sur le site internet des services de l'État. Parallèlement, la DDT a enregistré 600 attestations d'ERP accessibles.

Enfin, la DDT a sensibilisé en fin d'année (octobre) les présidents d'EPCI sur la mise en place (obligatoire dans la mesure où les nouveaux EPCI comptent plus de 5000 habitants) d'une commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) en proposant son appui pour l'installation de cette instance de suivi de la mise en accessibilité du territoire.

LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT

Les particuliers qui se trouvent dans l'impossibilité de rembourser leurs dettes peuvent solliciter la commission de surendettement afin de trouver des solutions adaptées pour rétablir leur situation financière. La commission de surendettement, pilotée par la Banque de France, s'est réunie à 13 reprises au cours de l'année 2018.

Le nombre de dossiers déposés est en hausse sensible de 8,3 % sur un an (446 en 2018 contre 412 en 2017) alors que la tendance est inverse au niveau national (-10 %) et régional (-9 %). Le nombre de dossiers traités a été amélioré avec 452 dossiers.

Une solution pérenne a été trouvée pour 90 % des dossiers (87 % au niveau national).

Le secrétariat de la commission de surendettement a assuré 13 sessions de formation auxquelles ont assisté plus d'une centaine d'intervenants et travailleurs sociaux.

L'ÉTAT SOUTIENT

UN AMÉNAGEMENT ÉQUILBRÉ ET DURABLE DU TERRITOIRE

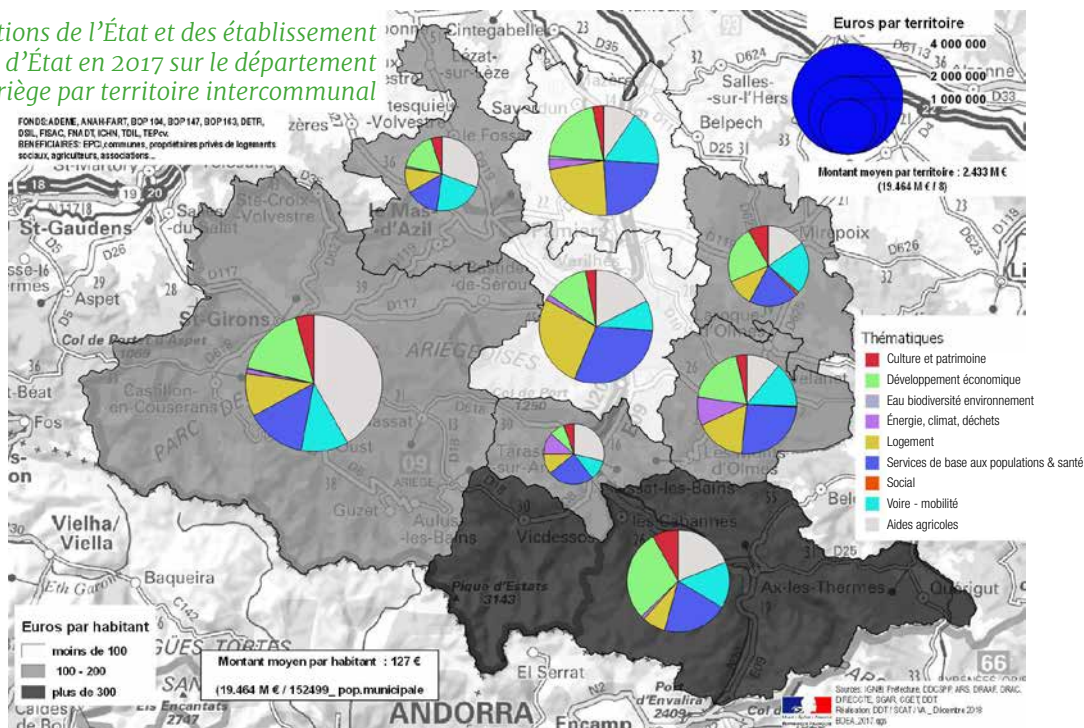
L'action des services de l'État a démontré leur capacité à s'emparer d'un rôle stratégique afin de préparer les territoires aux mutations de la société. Elle a reposé sur le renforcement des synergies entre les différents dispositifs de soutien aux initiatives portées par les collectivités dans une logique de partenariat entre acteurs publics, mais également sur la mise en œuvre de grands projets structurants pour le territoire, notamment en matière d'infrastructures, ainsi que sur un soutien renouvelé aux agriculteurs et éleveurs. Les services de l'État ont par ailleurs réaffirmé leur ambition en matière de transition écologique, de protection de la biodiversité et de préservation des ressources naturelles, qu'ils ont mis au cœur de leur action d'ingénierie territoriale.

A / Favoriser un développement équilibré et durable du territoire

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET ÉCONOMIQUE

En 2018, la DDT a créé la première version d'une base de données partagée des aides de l'État sur le département. Plus de 900 projets en 2017, représentant près de 25 millions de crédits d'intervention ont été recensés. Cette base de données sera un outil précieux d'aide à la décision et d'analyse pour la territorialisation des politiques publiques de l'État.

Subventions de l'État et des établissements publics d'État en 2017 sur le département de l'Ariège par territoire intercommunal



Un montant de subventions de 15 255 133 € a permis d'accompagner et de soutenir les projets des collectivités au travers des trois fonds d'investissement suivants :

LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

334 opérations ont été financées en 2018 au titre de la DETR pour un montant global de subvention de 11 074 435 €.

Le total des investissements générés au profit des collectivités territoriales et de l'activité économique (BTP notamment) s'est élevé à 43 140 050 €.

L'enveloppe DETR est en nette augmentation, avec + 4,8 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de projets accompagnés et les investissements générés sont en très légère progression, avec respectivement + 0,3 et + 0,5 %.

Quelques exemples d'opérations accompagnées en 2018 :

- Revitalisation du bourg-centre à Saverdun (305 000 €)
- Sécurisation du barrage de la retenue d'eau au Carla-Bayle (120 000 €)
- Création d'une maison d'accueil pour femmes isolées à L'Hospitalet-près-l'Andorre (250 000 €)
- Travaux d'extension de l'école de la commune de Canté (213 044 €)
- Travaux à l'îlot des Jacobins dans le cadre de la politique de la ville à Saint-Girons (150 000 €)

LE FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT)

Le fonds a vocation à soutenir en investissement comme en fonctionnement les actions qui favorisent le développement local et soutiennent les territoires en difficulté.

En 2018, 19 opérations sollicitant du FNADT ont été engagées pour un montant global de subvention de 506 472 € et induisant des investissements de 3 790 497 €.

Quelques exemples d'opérations accompagnées en 2018 :

- Structuration des filières viandes biologiques du massif pyrénéen : 19 385 €
- Création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Prat-Bonrepoux : 100 000 €
- Études de sécurisation et d'embellissement des couverts de Mirepoix : 46 780 €
- Construction d'un bâtiment d'accueil de commerce de proximité à Aigues-Vives : 30 381 €

LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Pour dynamiser l'investissement public local, le gouvernement a mis en place en 2016 un fonds de soutien, pérennisé depuis en dotation de soutien. Pour 2018, le montant attribué au titre de la DSIL s'est élevé à 3 674 226 €, en progression de 17,5 % pour des investissements d'un montant de 17 534 464 €, concernant 16 projets.

Quelques exemples d'opérations accompagnées en 2018 :

- Restructuration du site du château de Foix : 500 000 €
- Rénovation de l'ALAE, de la crèche et du restaurant du groupe scolaire d'Auzat : 300 000 €
- Création d'une maison de la petite enfance à Castillon-en-Couserans : 300 000 €
- Requalification de l'esplanade Milliane à Pamiers : 350 000 €

TRANSFERT DE L'INSTRUCTION LEADER DE LA DDT AU CONSEIL RÉGIONAL

La mesure 19 « soutien à la mise en œuvre d'opérations liées aux stratégies locales de développement rural » LEADER dispose d'une enveloppe de 5,4 millions d'euros. Cette mesure était instruite par la DDT jusqu'au 17 octobre 2018, date à laquelle l'instruction a été transférée au Conseil Régional. À cette date, 39 dossiers étaient engagés pour un montant de 2,2 millions d'euros d'aide et de 8 millions d'euros d'investissements.

FORÊT-BOIS

Au titre du plan de développement rural (PDR) ex Midi-Pyrénées dont l'instruction est assurée par la DDT, la forêt ariégeoise a bénéficié en 2018 de 482 000 € d'aides de l'État via le ministère de l'Agriculture et du FEADER pour 14 dossiers retenus suite aux appels à projets dont :

- 176 000 € pour la desserte (6 km de voirie), destinés à 90 % à des forêts publiques et représentant 23 % de l'enveloppe régionale,
- 96 000 € pour l'animation de la charte forestière du PNR des Pyrénées Ariégeoises, soit 32 % de l'enveloppe régionale,
- 181 000 € pour la défense de la forêt contre les incendies (DFCI), soit 52 % de l'enveloppe régionale, aides à nouveau accessibles depuis l'approbation du plan départemental DFCI en juillet 2018.

Le service de restauration des terrains en montagne a bénéficié de 75 000 € d'aides de l'État pour la création de places de dépôt d'avalanche.

L'AMÉNAGEMENT DES STATIONS DE SKI : FORUM SUR LE PAYSAGE COMME RICHESSE ET SUPPORT POUR ASSEOIR L'AVENIR DES STATIONS ARIÉGEOISES

Les stations de montagne sont un moteur économique indéniablen pour l'Ariège. Elles contribuent de manière forte à l'image et à l'attractivité du territoire et sont ainsi au cœur des stratégies de développement touristique en montagne.

Pour autant, soumises à une concurrence internationale toujours plus forte, aux évolutions des attentes de la clientèle touristique et aux aléas du changement climatique, de nombreuses stations de moyenne altitude sont appelées à se réinventer pour assurer leur pérennité.

Le colloque « le paysage : (re)source d'avenir pour les stations de moyenne montagne ? », organisé le 9 octobre 2018 par

la direction départementale des territoires, en collaboration avec le centre universitaire de l'Ariège Robert Naudi et avec la participation du commissaire de massif des Pyrénées (Charles Pujos), d'un enseignant-chercheur de l'université de Toulouse (Vincent Vlès), de l'architecte (Christophe Ouhayoun) et du paysagiste (Pierre Gadoin) conseils de l'État et des paysagistes a nourri de riches échanges sur cette problématique entre les participants. La présentation d'Obéline Panié et Lucien Regniez, paysagistes, d'une proposition de projet sur la station des Monts d'Olmes a ainsi permis de découvrir une approche concrète de la prise en compte du paysage et de ses ressources. A travers cet exemple illustré, l'approche paysagère est apparue comme une opportunité de valoriser cette station ariégeoise qui a fêté ses 50 ans en 2018, et de souligner sa particularité ariégeoise.

B / Promouvoir une stratégie d'aménagement des sols durable

AMÉNAGEMENT DE LA RN 20

Le protocole d'itinéraire sur la RN20, qui relie l'Ariège à Andorre et, via les Pyrénées-Orientales, à l'Espagne, a été signé le 22 mars 2017 par les trois co-financeurs (Etat, conseil régional, conseil départemental de l'Ariège). Il prévoit la poursuite des aménagements sur la RN 20 entre Tarascon et le tunnel de Puymorens pour un montant de 136,9 M€. La déclaration d'utilité publique portant sur un aménagement en 2 x 2 voies de la RN20 sera caduque le 29 décembre 2020. Aussi, les crédits actuellement inscrits au CPER (3,5 M€) sont mobilisés en priorité pour la mise en œuvre du présent protocole pour les études et les acquisitions foncières à réaliser avant la date de caducité de la DUP: déviation de Tarascon, créneau de La Remise, mise aux normes du créneau de Bouan, démolitions à Ussat et Ornolac.

L'année 2018 a été consacrée:

- à l'étude des tracés des variantes de la déviation de Tarascon et des créneaux de La Remise et de Bouan afin de déterminer les emprises nécessaires pour effectuer les acquisitions foncières avant la fin de la DUP. Ces études s'appuient sur des sondages géotechniques et des levés topographiques ;
- à l'obtention des permis de destruction des bâtiments à Ussat et Ornolac ;

Parallèlement, des études d'aménagement de la traversée de Tarascon sont conduites, dans l'objectif d'identifier les scénarios d'aménagement qui permettraient de fluidifier l'écoulement du trafic en traversée de Tarascon dans l'attente de la réalisation de sa déviation.

Ces éléments ont été partagés avec les co-financeurs et la DIR Sud-Ouest lors d'un comité technique le 20 novembre 2018. Un comité de pilotage sera organisé début 2019 pour présenter les tracés des trois opérations avec les emprises foncières nécessaires. Sous réserve de la validation des tracés préférentiels pour la déviation de Tarascon et pour les créneaux de Bouan et de la Remise, les enquêtes parcellaires pourraient être lancées à partir du 3^{ème} trimestre 2019.

PLANIFICATION, ESPACES NATURELS ET AGRICOLES ET ACTIVITÉS COMMERCIALES

Après une année 2017 de réunions généralistes de sensibilisation organisées avec l'Association des Maires et des Élus de l'Ariège, le CAUE, le conseil départemental, la chambre d'agriculture, le Parc naturel régional des pyrénées ariégeoise, l'association des naturalistes ariégeois, l'année 2018 a permis à la DDT:

- de poursuivre l'association de l'État à l'élaboration de tous les documents de planification en cours en Ariège: 13 porter-à-connaissance, 65 réunions avec les collectivités, 9 avis sur les PLU arrêtés et présentation de 5 projets en CDPENAF,
- d'appuyer les dynamiques intercommunales les plus avancées et de poursuivre un appui adapté aux collectivités qui souhaitaient s'engager en 2018, avec notamment deux présentations d'une note d'enjeux en conseil communautaire en Haute-Ariège et Pays d'Olmes,

- de poursuivre le déploiement du Géoportail de l'Urbanisme, avec l'organisation de 3 réunions à destination des maires.

De façon spécifique à l'Ariège, la DDT reste un service instructeur important en matière d'application du droit des sols, puisque cette activité est réalisée sur 183 communes (soit un peu plus de la moitié des communes ariégeoises).

Cela correspond à l'instruction de :

- 226 Certificats d'urbanisme opérationnels (Cub)
- 778 Déclarations préalables (DP)
- 319 Permis de construire (PC)
- 7 Permis de démolir (PD)
- 4 permis d'aménager (PA)

La caducité des plans d'occupation des sols (POS) depuis le 27 mars 2017 a nécessité l'implication de la DDT dans la production d'avis conforme du préfet pour les 34 communes concernées. Sur l'année 2018, cela correspond à l'instruction de 683 dossiers supplémentaires (contre 569 en 2017), pour lesquels la DDT fait une vérification principalement orientée sur la gestion économe de l'espace et la prévention des risques naturels. Au total 2 045 actes ont ainsi été instruits par la DDT en 2018.

Dans le cadre de l'instruction au titre de l'urbanisme, un certain nombre de dossiers doit faire l'objet d'un avis réglementaire de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et d'autres d'avis réglementaires de la commission départementale des activités commerciales (CDAC).

La CDPENAF examine et donne un avis sur les documents d'urbanisme et les demandes d'autorisation d'urbanisme des communes soumises au règlement national d'urbanisme. Elle veille notamment à ce que les projets d'urbanisation et de construction ne compromettent pas la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. La DDT assure l'organisation et le secrétariat de cette commission, qui s'est réunie 8 fois en 2018 pour examiner 84 dossiers. 65 avis favorables et 19 avis défavorables ont été émis par la CDPENAF et sont transmis directement aux services instructeurs pour prise en compte dans le cadre de l'instruction au titre de l'urbanisme.

La CDAC est présidée par le secrétaire général de la préfecture et la DDT assure l'instruction du volet « urbanisme » et « aménagement durable » de ces dossiers, en complément d'autres services de l'État. 3 dossiers ont été examinés en 2018.

En parallèle, la DDT assure aussi une fonction de supervision générale de la police de l'urbanisme en Ariège et un appui au

traitement du contentieux de l'urbanisme qui se traduit par un appui aux collectivités en situation de demande et par le traitement de 15 dossiers de recours gracieux, en lien avec la préfecture et le procureur de la République et la transmission de 12 procès-verbaux d'infractions au procureur de la République.

Enfin, la DDT assure l'instruction de la fiscalité de l'urbanisme et a traité 1 893 dossiers en 2018, dont 1 727 ont été entièrement traités par la chaîne comptable et 166 sont encore à taxer. Le produit global de cette fiscalité est habituellement consolidé en mars de l'année suivante et s'établit en moyenne sur les dernières années à environ 1,05 M€.

LES PROJETS URBAINS INTÉGRÉS : L'AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE (ANRU) ET L'ACTION COEUR DE VILLE

Les protocoles de préfiguration ANRU de Foix et Pamiers se sont formellement achevés fin 2017. Pour autant, la qualité des travaux réalisés dans cette phase de préfiguration a permis d'établir des projets urbains globaux et des propositions d'interventions pour la période 2018-2024.

Pour **Pamiers**, ces éléments ont été validés en plusieurs étapes :

- localement, dans le cadre d'un comité de pilotage réuni le 9 avril 2018,
- nationalement, dans le cadre de plusieurs réunions du comité d'engagement de l'ANRU en avril, mai et juin 2018.

Une déclaration d'engagement à hauteur de 13,2 M€ d'équivalent subvention a ainsi été signée le 24 juillet 2018 et le travail d'élaboration du projet de convention ANRU proprement dit s'est poursuivi jusqu'à la fin de l'année dans le cadre des préconisations du comité d'engagement national.

Pour **Foix**, le projet urbain global a été amélioré durant le premier semestre 2018, pour être validé en comité de pilotage le 6 juillet 2018. À l'issue de ce comité de pilotage, le travail d'élaboration du projet de convention ANRU s'est poursuivi jusqu'au 20 décembre 2018. Le montant prévisionnel de subventions ANRU est de 2,3 M€, en complément de la mobilisation de presque 2 M€ de crédits ANAH également prévue dans le cadre de cette convention, soit un total de 4,3 M€.

En 2018, le programme d'actions Action Cœur de Ville a été mis en place au niveau national. En février 2018, la DDT a d'abord réalisé une analyse territoriale pour proposer des candidatures au niveau national, puis a accompagné les deux collectivités retenues (Foix et Pamiers) dans la rédaction de la première convention ACV. Après plusieurs revues de projets, les conven-



tions ont été formellement signées en septembre 2018, après validation locale et régionale.

En tant que délégation territoriale de l'ANRU et de l'ANAH, la DDT a largement contribué à cette dynamique en assurant plusieurs rôles notamment :

- instructeur des aides financières ANRU : 13 acomptes et 11 soldes d'opérations liés aux phases de protocole de préfiguration ont ainsi été traités,
- organisateur d'une formation sur le logiciel AGORA à destination des services techniques des collectivités et des maîtres d'ouvrages pressentis pour les projets ANRU, le 10 octobre 2018,
- instructeur des aides financières ANAH : 2 dossiers de demande de subvention d'intervention pour Foix et Lavelanet.
- accompagnateur de projets dans le cadre de 27 revues de projets ANRU/ACV sur Foix et Pamiers,
- copilote technique avec l'équipe ANRU/ACV de chaque collectivité : préparation et participation à 5 comités de pilotage et 5 comités techniques.

C / Soutenir l'activité agricole

Au-delà des questions de foncier agricole, la DDT accompagne et instruit les projets agricoles pour un financement de l'Europe en direction des marchés et des revenus des agriculteurs en mettant l'accent sur la promotion de l'agro-écologie et du pastoralisme.

En complément, la DDT apporte un soutien à l'activité agricole au travers d'aides dites « au développement rural » qui correspondent au deuxième pilier de la PAC (installation, modernisation des exploitations, pastoralisme, diversification...).

L'aide PAC totale apportée en 2018 à l'agriculture ariégeoise est de 66 617 000 € soit environ 12 224 000 € de plus qu'en 2017. Cet écart est dû en partie aux soldes des aides des campagnes précédentes versés en 2018.

Ce montant comprend :

- au titre de la campagne 2015 : 550 000 € au titre des aides agri-environnementales (agriculture biologique : 303 000 € maintien, 105 000 € conversion – Systèmes herbagers et pastoraux 5 000 € – 11 000 € surfaciques localisées – 73 000 € Apiculture – 44 000 € protection des races menacés).

- appui aux contrats de ville pour le volet cadre de vie : hors ANRU, préparation et participation à 14 réunions liées aux contrats de ville de Saint-Girons, Pamiers et Foix.

DES CONSEILS DE L'ÉTAT EN ARCHITECTURE ET PAYSAGE

La DDT fait appel au soutien d'un architecte et d'un paysagiste qui apportent leur analyse et leur conseil aux services de l'État et aux porteurs de projets et collectivités. Ils sont venus en Ariège à 14 reprises, pour un total de 64 jours de vacations en conseil architectural et paysager. Leur implication a été ciblée en 2018 :

- sur l'accompagnement des projets urbains globaux en cours d'émergence via l'ANRU et ACV, ainsi que pour l'accompagnement et le conseil sur les opérations d'habitat ou d'aménagements liés,
- en matière d'appui à l'instruction d'autorisation au titre de l'urbanisme, comme pour l'analyse des dossiers de demandes de subventions DETR/DSIL,

Ils ont aussi largement contribué à l'organisation du colloque sur l'aménagement en montagne d'octobre 2018 et au pôle « Énergies Renouvelables » réuni en novembre.

- au titre de la campagne 2016 : 1 993 000 € au titre des aides agri-environnementales (agriculture biologique : 389 000 € maintien, 964 000 € conversion – Systèmes herbagers et pastoraux 464 000 € – 175 000 € surfaciques localisées).
- au titre de la campagne 2017 : 278 000 € d'aide à l'assurance des récoltes et un solde des aides bovines de 549 000 €. 1 662 000 € au titre d'aide liées aux mesures agro-environnementales (agriculture biologique : 280 000 € maintien, 901 000 € conversion – 410 000 € Systèmes herbagers et pastoraux – 71 000 € surfaciques localisées).
- au titre de la campagne 2018 : 33 450 000 € d'aides découpées (droits à paiement de base, paiement vert, paiement redistributif et majoration jeune agriculteur), indemnité compensatoire au handicap naturel (ICHN) de 18 476 000 € et aides animales 4 989 000 € (bovins 3 485 000 €, ovins caprins 1 504 000 €).
- les paiements du second pilier de la PAC correspondant aux aides aux investissements de modernisation des exploitations agricoles, aux aides au pastoralisme et aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs qui se sont élevés, en 2018, à 4 670 000 € dont près de 2 000 000 € relatifs au soutien à l'installation.

Le solde des aides aux races menacées (depuis 2016) et le solde des aides liées à l'agriculture biologique et aux mesures agro-environnementales climatiques de la campagne 2017 et 2018 restent en attente d'ouverture des fonctionnalités informatiques.

LA CRISE AGRICOLE ET LES ALÉAS CLIMATIQUES DE 2018

La DDT accompagne les crises auxquelles le monde agricole est confronté grâce à des aides strictement nationales destinées à pallier les crises sanitaires ou de filières, à soutenir les agriculteurs en difficulté et à faire face aux aléas climatiques, particulièrement marqués en 2018.

INTEMPÉRIES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ

Les précipitations extrêmement abondantes, le déficit très important d'ensoleillement de la fin d'hiver et du printemps et les nombreux orages et fortes températures qui ont suivi ont très fortement frappé l'agriculture de l'ensemble du département. La perte globale qualitative et quantitative de la production agricole due à ces conditions extrêmes a été estimée globalement à 50 %, hors zone de montagne, et a conduit, sur ces zones fortement impactées, à un dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti. Par ailleurs, la possibilité de déroger

à certaines règles de la conditionnalité ou du paiement vert des aides PAC a été accordée, pour circonstances exceptionnelles, notamment par une tolérance sur la non-couverture totale des sols, l'acceptation sans pénalités de modifications d'assolement tardives et un report des semis des cultures dérobées.

La procédure de demande de reconnaissance de calamité agricole lancée pour perte de récolte en maraîchage et perte de fonds est encore en cours de chiffrage des dégâts constatés par la mission d'enquête, qui s'est déroulée en novembre.

AIDE À LA RELANCE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Les conditions climatiques désastreuses de la campagne 2018 s'inscrivant dans un contexte économique déjà peu favorable, le comité départemental de suivi des agriculteurs en situation de fragilité a été activé en lien avec la chambre d'agriculture, en application du nouveau dispositif d'aide à la relance des exploitations agricoles. Plusieurs réunions de son comité technique ont été tenues pour identifier les exploitants confrontés à des problèmes économiques, financiers et sociaux et leur proposer un audit individuel en vue d'identifier des solutions adaptées à leur cas et de proposer un accompagnement.

D / Protéger durablement l'environnement et la biodiversité

L'ACTIVITÉ DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES ENVIRONNEMENTALES

Les débats et décisions des commissions administratives environnementales, **conseil départemental des risques sanitaires et technologiques (CODERST)** et la **commission départementale de la nature des paysages et des sites (CDNPS)**, donnent au représentant de l'État dans le département, avant la prise de décision, un avis éclairé. La présence au sein de ces instances d'associations de protection de l'environnement et d'experts favorise la prise de conscience des enjeux environnementaux de nos territoires.

A titre d'exemples,

- la CDNPS dans sa formation spécialisée « sites et paysages » a donné un avis favorable au projet de permis de construire d'un bâtiment en pied de pog sur le site classé de Montségur, s'est prononcé sur les projets de travaux de 5 cabanes pastorales ;
- le CODERST a validé le plan pluriannuel de répartition des prélèvements pour l'irrigation agricole correspondant à

l'ensemble du sous-bassin Ariège (Période 2018/2019), a déclaré six logements insalubres, a donné un avis favorable au classement des barrages hydroélectriques de l'Ariège.

GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

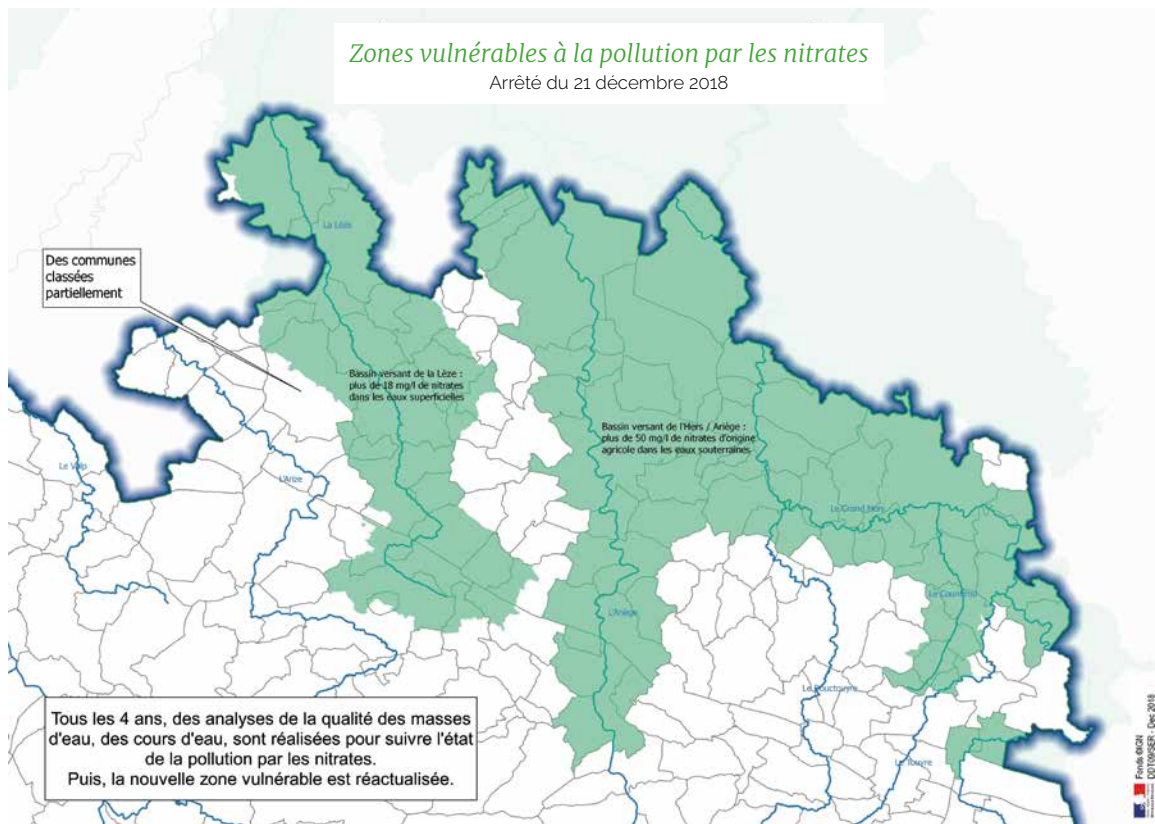
La révision de la zone vulnérable nitrates

Durant l'année 2018, les services de l'État ont participé à la nouvelle détermination de la zone vulnérable sur le bassin Adour Garonne visant à limiter les nitrates dans les eaux de surfaces et souterraines. En France, les nitrates proviennent à 66 % de l'agriculture ; le reste est issu des rejets des collectivités et des particuliers (assainissement) à 22 % et de l'industrie à 12 %.

La pollution de l'eau par les nitrates peut provoquer des risques pour la santé et des phénomènes d'eutrophisation dans les rivières (développement d'algues).

Cette réflexion a conduit à la signature d'un nouvel arrêté le 21 décembre 2018 qui est applicable sur ce bassin dès l'année 2019.





Gestion quantitative : une année 2018 record pour la retenue de Montbel

Après une année 2017 particulièrement sèche, qui a conduit à une gestion de la campagne d'irrigation extrêmement contrainte, la situation météorologique 2018 exceptionnellement humide a permis un remplissage optimum des réserves au 1^{er} juillet et de ne pas déstocker l'ensemble des volumes disponibles au cours de la saison estivale.

A	Au 1 ^{er} nov. 2017	Au 30 juin 2018	Au 1 ^{er} nov. 2018
Montbel (60,50 Mm³)	13,22 Mm ³ (22%)	60,5 Mm ³ (100%)	39,36 Mm ³ (65%)
Mondely (4 Mm³)	1,58 Mm ³ (39%)	4,03 Mm ³ (100%)	3 Mm ³ (75%)
Filheit (4,9 Mm³)	1,59 Mm ³ (32%)	4,93 Mm ³ (100%)	4,12 Mm ³ (84%)

Le nouvel arrêté plan d'actions sécheresse interdépartemental sur le bassin versant de l'Ariège-Hers (hors bassin versant de la Lèze) a été signé le 18 octobre 2018 et permettra une gestion plus efficace et solide juridiquement d'une nouvelle crise.

PLANIFICATION DANS LE DOMAINE DE L'EAU

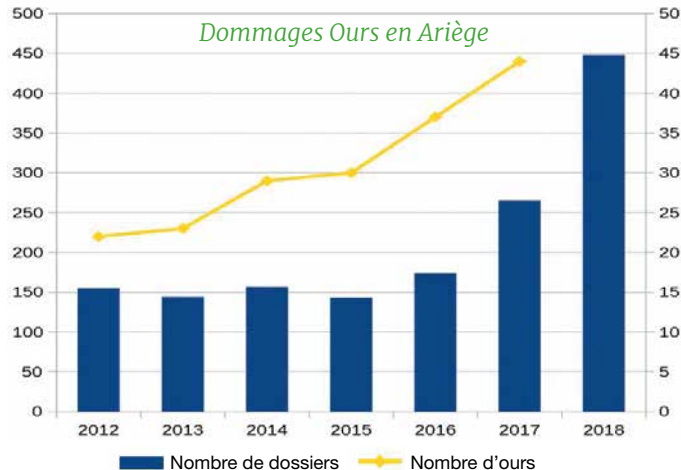
L'élément particulièrement notable en 2018 est la validation le 6 septembre 2018, du périmètre à caractère interdépartemental (Ariège, Aude, Haute-Garonne et Pyrénées-Orientales) du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau : le SAGE « bassins versants des Pyrénées Ariégeoises ».

Parmi les investissements majeurs, la mise en service, à l'été 2018, de la station de traitement des eaux usées intercommunale d'Arignac dont les travaux de construction avaient débuté en septembre 2016 doit être mise en exergue.

OURS

La prédation de l'ours est un sujet majeur pour le département qui concentre plus de 80 % des dommages du massif. La DDT est concernée à plusieurs titres dont le soutien du pastoralisme, l'indemnisation des dommages.

Les ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture ont missionné quatre inspecteurs généraux pour établir un état des lieux de la présence de l'ours et des conséquences pour le pastoralisme et proposer des évolutions des mesures d'accompagnement aux éleveurs confrontés à la prédation de l'ours et aux difficultés économiques du pastoralisme. La mission a pu rencontrer entre mai et septembre plus d'une centaine d'interlocuteurs concernés par le sujet du pastoralisme en zone à ours.



CHASSE: UNE MISE À JOUR DES RÉSERVES MINISTÉRIELLES

Antérieurement à la création des associations communales de chasse agréées (A.C.C.A.), 32 réserves de chasse avaient été créées par arrêtés ministériels. Lors de la création des A.C.C.A. celles-ci ont, pour la plupart, été intégrées dans les territoires de chasse des associations avec conservation ou non, voire partielle du statut de réserve, sans qu'aucun arrêté ministériel ne soit abrogé. Afin de clarifier la situation de ces réserves de chasse ministérielles, un important travail d'analyse a été réalisé en concertation avec les détenteurs de droit de chasse, lequel a conduit à l'abrogation de 13 arrêtés ministériels.

Activités de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)

Les 4 axes stratégiques opérationnels du service sont :

1. La contribution à la sauvegarde de la biodiversité (45%)

Les actions de cet axe portent essentiellement sur des missions techniques et de police favorables à la biodiversité. Le plan ours représente près de 50 % de cet item. Les exper-

tises dommages sur les cheptels transhumants (440 dossiers) et les réunions en lien avec ce plan constituent le temps passé sur ce domaine.

Le développement de la police de la protection de la faune et de ses habitats complète l'activité de l'axe 1 en :

- renforçant la lutte contre les atteintes aux espèces et le contrôle de leur commerce et de leur détention en visant les espèces pouvant faire l'objet de trafic (passereaux sédentaires et migrateurs).
- participant au contrôle du respect des prescriptions édictées dans le cadre de Natura 2000 et des mesures compensatoires et la surveillance des sites sous protection d'un arrêté préfectoral de protection de biotope
- participant à la lutte contre les atteintes aux milieux en luttant contre les pratiques humaines telles que le brûlage illégal, les sports motorisés de loisirs et les dépôts d'immondices.

2. L'amélioration de la connaissance pour une expertise en matière de faune sauvage (16%)

Les actions de cet axe portent essentiellement sur des missions techniques exercées pour la plupart au sein des réseaux de l'ONCFS, avec une implication plus importante que prévue dans le recensement des galliformes de montagne..

En 2018, les suivis ont porté majoritairement sur :

- Des espèces chassables :
 - Galliformes de montagne : comptages au chant (mai) et au chien (août)
 - Isard : réalisation de 4 IPS (juin/juillet)
 - Bécasse des bois : capture au filet et baguage (novembre à mars)
 - Les alaudidés, les turdidés et les colombidés : circuit hivernaux de comptage (janvier à mars)
- Des espèces protégées :
 - Ours : suivi de 4,5 circuits (mai à novembre)
 - Passereaux : inventaires réalisés sur les prairies de fauche (juin et septembre)

3. La consécration de la chasse comme élément de gestion durable de la nature et des territoires (24%)

Ces actions ont été légèrement minorées par rapport aux prévisions et aux autres départements de la région Occitanie (24 % réalisés contre 27 % prévus). Ceci s'explique par le fait que l'office mène, pour notre département, des actions techniques en nombre pour des problématiques qui sont soit absentes, soit moins importantes dans les autres zones de la région. Le dossier Ours en est le meilleur exemple.

Les actions de cet axe portent essentiellement sur des missions de police favorables aux espèces chassables réglementées et à la sécurité des chasseurs et des autres usagers de la nature.

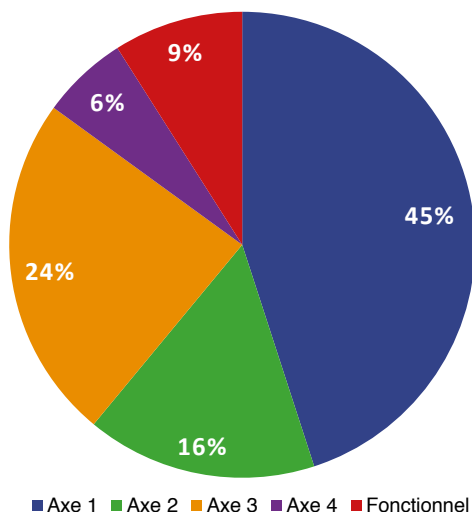
Quelques exemples :

- Contrôle du respect des plans de chasse isard et des prélèvements des galliformes de montagne durant les 3 semaines d'octobre.
- Contrôle de la sécurité lors des chasses collectives, déplacement en véhicule, direction des tirs, placement des chasseurs, etc.
- Contrôle du respect des règles édictées par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC).

4. La construction d'un service public de l'écologie moderne et efficace(6%)

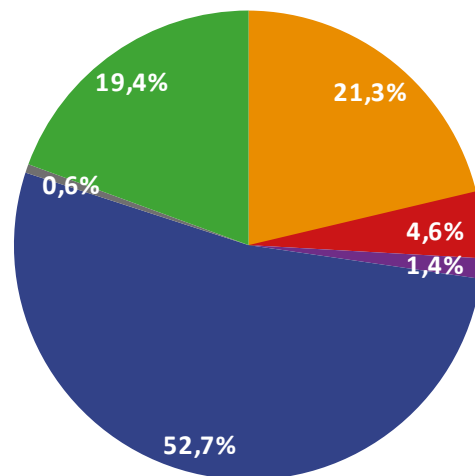
L'ensemble des personnels a suivi la formation d'inspecteur de l'environnement et suit dans le courant de l'année les recyclages en fonction de l'évolution juridique des textes. Cette mise à niveau est indispensable à la bonne application du code de procédure pénale et du Code de l'Environnement. Parallèlement, ils ont tous participé à la formation « approche comportementale dans la gestion de situation conflictuelle » sur 2 journées. 6 séances d'entraînement au tir et aux gestes techniques d'interventions sont suivies par les personnels chaque année.

Répartition du temps de travail réalisé par axe



ACTIVITÉS DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ (AFB)

L'AFB est une nouvelle agence créée au 1^{er} janvier 2017 en application de la loi n°2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016. Placée sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire, elle est issue du regroupement des savoir-faire de 4 anciens organismes : l'Agence des aires marines protégées, l'Atelier technique des espaces naturels, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et les parcs nationaux de France. Le service départemental en Ariège fonctionne avec 6 emplois équivalent temps plein (ETPT).



- Recherche, expertise et connaissances sur l'état des écosystèmes
- Appui aux politiques publiques de reconquête de la biodiversité
- Appui aux acteurs de la biodiversité
- Contrôle et prévention des atteintes à l'eau et à la biodiversité
- Mobilisation et Sensibilisation de la société (Communication)
- Management et Fonctions support

Appui aux politiques publiques de reconquête de la biodiversité

En 2018 le service départemental de l'AFB a été sollicité pour l'analyse technique de 80 projets nécessitant une autorisation administrative préalable à leur réalisation. Plus des deux tiers de ces avis ont concerné des dossiers relatifs à la restauration de la continuité écologique ou la mise en conformité d'ouvrages hydroélectriques sur le département de l'Ariège.

Le service a également participé à plus de 100 réunions avec différents partenaires institutionnels. Celles-ci ont concerné notamment les PAOT (plans d'action opérationnels territorialisés) des bassins versants de l'Ariège, de l'Arize et de la Lèze, l'opération coordonnée de restauration de la continuité écologique sur le Salat, le projet de sécurisation du remplissage de la retenue de Montbel, ou encore l'étude des variations de débits du Lez.

Connaissances sur l'état des écosystèmes

L'AFB a poursuivi le recueil de données dans le cadre des réseaux nationaux de surveillance des étiages, de la température des cours d'eau, des peuplements piscicoles et des populations d'écrevisses.

Hydrobiologie

Le service départemental a participé aux opérations de suivi des populations piscicoles par pêches électriques menées par la direction régionale dans le cadre des suivis obligatoires prévus par la directive cadre européenne sur l'eau (DCE). Il est intervenu sur 13 stations en Ariège.

Dans le cadre des suivis DCE, le département de l'Ariège a été retenu pour réaliser l'inventaire piscicole par capture aux filets du plan d'eau de Mercus-Garrabet.

Le service a également participé à 6 opérations de pêches électriques pour le suivi des populations de jeunes saumons atlantiques (tacons) sur la rivière Ariège.

Hydrologie

L'année 2018 s'est caractérisée par de fortes précipitations sur les 5 premiers mois, puis une relative sécheresse à partir de septembre ponctuée de quelques épisodes plus humides début décembre.

Comme prévu par le protocole, le service a débuté le suivi des 33 stations du réseau ONDE (observatoire national des étiages) à partir du mois de mai. Chaque relevé a été régulièrement transmis au SPEMA (service police de l'eau et des milieux aquatiques). Le service a également participé à 4 réunions de la cellule départementale de gestion de l'eau auprès de la préfecture.

Hydromorphologie

Le service a participé au protocole CARHYCE (caractérisation hydromorphologique des Cours d'Eau) mené par la DR sur 4 stations dans le département de la Haute-Garonne.

Quelques nouvelles fiches d'ouvrages ont été rajoutées dans la base de données du référentiel national des obstacles à l'écoulement (ROE).

Le diagnostic ICE (information sur la continuité écologique) des 9 ouvrages situés sur le cours d'eau de l'Arget classé en liste 2 au L.214-17 a été réalisé en novembre et les données recueillies ont été saisies dans l'application informatique nationale GeObs.

Contrôle et prévention des atteintes à l'eau et à la biodiversité

Les inspecteurs de l'environnement de l'AFB ont particulièrement veillé au bon entretien des dispositifs de franchissement piscicoles (passes à poissons) des barrages en période de migration de reproduction de la truite fario. D'autres opérations de contrôle ont porté sur la réalisation de travaux en cours d'eau, comme le chantier du Lez à Sentein, mais aussi le respect des débits restitués en aval d'équipements hydroélectriques d'altitude, ou encore, les installations de prélèvements pour la production de neige de culture de stations de ski.

Enfin, à noter quelques interventions sur des pollutions accidentelles liées à des dysfonctionnements de réseaux d'eau usées.

Au total, 284 contrôles ont été effectués pour 85% de conformité. 10 enquêtes judiciaires ont été ouvertes et le service s'est également présenté à 6 audiences pénales sur des affaires auxquelles il avait participé.

Biodiversité

Le service départemental a réalisé 7 prospections nocturnes de suivi et recherche de populations d'écrevisses à pieds blancs (*Austroptamobius pallipes*) sur les bassins versants du Sour, du Cescou, du Baup, du Moulicot, du Bouguet, du Houns et du Lez amont. Des observations d'écrevisses exotiques envahissantes, ainsi que d'espèces patrimoniales d'amphibiens ont aussi été faites au cours de diverses missions. Toutes ces données ont été saisies dans la base de données cartographique du service et transmises au service connaissance de la direction régionale.



E / Accompagner la transition écologique et énergétique

La transition énergétique, et plus largement la transition écologique, sont au cœur des politiques publiques portées par l'État. Les objectifs fixés par la COP21 - limiter à +2°C le réchauffement climatique à l'horizon 2050 - ainsi que par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTEcv) du 17 août 2015, appellent les services de l'État et tous les acteurs du territoire à se mobiliser massivement et efficacement autour de deux grands enjeux: **l'atténuation du changement climatique et l'adaptation des territoires au changement climatique.**

Au niveau départemental, la DDT est mobilisée pour mettre en œuvre les stratégies définies et actualisées régulièrement, au travers de documents cadres: la programmation pluriannuelle de l'énergie, la stratégie nationale bas carbone ou encore le plan national d'adaptation au changement climatique.

En réponse au **défi climatique**, ces documents fixent les axes de travail majeurs à suivre aux échelles départementales:

- **réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)**, responsables du changement climatique, en agissant sur deux secteurs clés, très consommateurs d'énergies fossiles : les mobilités (agir en faveur de mobilités plus propres et alternatives) et la performance énergétique des bâtiments ;
- **augmenter la part des Énergies d'origine renouvelables (EnR)**

Par ailleurs, la loi TEcv d'août 2015 a désigné les Régions « chefs de file » de la transition énergétique et les EPCI « coordinateurs » de cette transition sur leur périmètre.

Ainsi, la DDT, accompagne en premier lieu les EPCI dans leurs démarches territoriales de développement durable, tout en veillant à la bonne articulation avec le document de cadrage régional: le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Cet accompagnement des collectivités cible autant l'appui à la mise en œuvre de démarches territoriales tels que les **plans climat air énergie territoriaux (PCAET de la Vallée de l'Ariège et PCAET du Couserans)** que les démarches volontaires, dans le cadre ou non d'appels à projets (AAP) nationaux, portées par des collectivités ariégeoises: plan global de déplacement de réduction des émissions de GES portés par la communauté de communes Couserans Pyrénées et le syndicat mixte de SCoT de la vallée de l'Ariège, plan local de mobilité durable (commune de Lavelanet) ; plan paysage pour la transition énergétique du PNR des Pyrénées Ariégeoises.

Enfin la DDT accompagne les collectivités dans leurs candidatures aux nombreux appels d'offres ou appels à projets lancés par l'État dans les domaines de la transition énergétique et notamment pour des mobilités propres et durables.

« TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE » (TEPCV)

L'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPcv) lancé en 2014 par la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) a permis de soutenir les dynamiques territoriales exemplaires en matière de développement durable. En Ariège, plusieurs territoires ont été lauréats de l'appel à projet pour un montant global de 5,5 M€ de subventions de l'État: PNR Pyrénées Ariégeoises (en relai de ses communes), communauté d'agglomération de Foix-Varilhes, communauté de communes du Pays d'Olmes, communes de Lavelanet, de Saverdun et le conseil départemental. Localement la DDT accompagne depuis 2014 les collectivités locales et les porteurs de projets dans cette démarche, dans la mise en œuvre des actions portées dans ce cadre et pré-instruit les demandes de paiement, en lien avec la DREAL. Au 31/12/2018, le bilan est le suivant :

- 58 actions démarrées pour un montant de 4 750 381 €
- 19 actions terminées pour un montant de 342 816 €
- 2 actions non démarrées pour un montant de 102 961 €
- 7 actions annulées pour un montant de 306 182 €

Les actions portent aussi bien sur des travaux de rénovation énergétique de bâtiments publics (écoles, mairies, salles communales...), de la requalification d'espaces publics avec création de voies de cheminement pour modes actifs (piétons cycles), de l'achat de véhicules électriques par les collectivités, de pose de bornes de recharge pour véhicules électriques, de rénovation de l'éclairage public, d'aménagement de mares et d'autres espaces pédagogiques pour sensibiliser à la préservation de la biodiversité, d'études et d'installations pour la production d'EnR,... Ce dispositif permet ainsi d'amorcer une vraie dynamique en faveur de la transition énergétique au sein même des nombreuses collectivités territoriales du département.

« TERRITOIRES ENGAGÉS DANS UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE AMBITIEUSE »

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a lancé en avril 2017, en partenariat avec la Région et la DREAL, un appel à projet « territoires engagés dans une transition énergétique et écologique ambitieuse en région Occitanie » pour aider quelques territoires à élaborer leur plan climat air énergie territorial (PCAET).

C'est ainsi que la communauté de communes Couserans-Pyrénées et le SCOT de la Vallée de l'Ariège (portant l'élaboration d'un PCAET pour la communauté de communes des portes d'Ariège- Pyrénées, la communauté d'agglomération Pays de Foix-Varilhes et de la communauté de Commune du pays de Tarascon), ont été lauréats.

La DDT qui a appuyé ces deux territoires pour l'élaboration de leur candidature à cet appel à projet, les accompagne depuis dans l'élaboration de leurs plans climat, qui entrent maintenant dans la phase de consultation. Au cours de l'année 2018, ces 2 intercommunalités, avec l'appui d'un bureau d'étude et en lien avec les différents acteurs du territoire concernés, ont partagé un diagnostic et validé une stratégie et un plan d'actions. Les services de l'État au niveau départemental et régional travaillent dorénavant à l'évaluation de ces documents pour une mise en œuvre des plans d'actions par chaque EPCI, au cours de l'année 2019.

RÉACTIVATION DU PÔLE ÉNERGIES RENOUVELABLES

Dans cette dynamique forte en faveur du développement des énergies renouvelables (dites « EnR »), de nombreux porteurs de projets se tournent vers les services de l'État pour leur présenter des projets (parcs photovoltaïques, parcs éoliens, unités de méthanisation...) qu'ils souhaiteraient pouvoir développer sur le territoire ariégeois. Un pôle départemental énergies renouvelables (pôle EnR), animé par la DDT, a ainsi été réactivé en 2018, afin d'étudier le plus en amont possible la faisabilité des projets et d'anticiper les contraintes auxquels ils seront soumis. Ce pôle EnR, permet également de contribuer à la concertation en phase amont de la procédure d'autorisation environnementale.

Il a permis, outre le partage d'actualités sur le contexte réglementaire et local des EnR, d'étudier l'opportunité de 3 premiers projets.

Cette instance, qui réunit tous les acteurs locaux et régionaux en charge de l'instruction des projets de production d'EnR (DREAL, DDT, UDAP, ARS, UID DREAL, DDCSPP, DRAAF, Préfecture), regroupe aussi tous les acteurs locaux en charge de la conduite de démarches propres au développement d'EnR (PNR PA, SDE0g, PCAET, les gestionnaires de réseaux) et les collectivités concernées par les projets (EPCI et communes). Ainsi, une vision commune du projet est partagée entre tous ces acteurs, de manière à en apprécier les enjeux, leur compatibilité, la faisabilité technique, le portage politique et l'appropriation par le territoire, avant tout dépôt de dossier administratif. La très forte mobilisation et les retours positifs sur ce dispositif invitent à le pérenniser en 2019.

MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE PILOTAGE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Un comité de pilotage de la rénovation énergétique des bâtiments en Ariège a été mis en place et s'est réuni le 12 novembre 2018 sous la présidence de la préfète de l'Ariège. Ce COPIL a mobilisé des maîtres d'ouvrages publics, des bureaux d'étude et maîtres d'œuvre, des organisations professionnelles du bâtiment et autres acteurs œuvrant dans ce domaine.

La rénovation énergétique des bâtiments recouvre des enjeux forts. Il s'agit de limiter le changement climatique et plus précisément de maintenir le réchauffement de la planète en dessous de 2°C, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (le secteur du bâtiment représentant près de 27 % des émissions nationales). Il s'agit également de lutter contre la précarité énergétique qui touche un nombre croissant de personnes (env. 14 % des ménages français) dans un contexte de hausse du coût de l'énergie et plus largement de réduire la facture énergétique pour l'ensemble des Français, comme pour l'ensemble des acteurs du territoire, publics et privés.

Le secteur du bâtiment représente près de 45 % de la consommation d'énergie finale. Après une présentation des orientations nationales et régionales en la matière, un 1^{er} état des lieux a été partagé et les échanges se sont poursuivis sur les démarches en cours qui visent une accélération des rénovations (plans climat air énergie territoriaux de la Vallée de l'Ariège et du Couserans) et/ou des outils disponibles (guides CAUE sur la rénovation du bâti XX^{ème} siècle et la rénovation du bâti traditionnel).

CONCLUSION

Alors que les Français ont exprimé, dans le cadre du grand débat national, des attentes légitimes vis-à-vis de l'État et des services publics, le bilan de l'année écoulée permet de mettre en lumière la multiplicité des actions conduites au service des citoyens, qu'il s'agisse de protection des populations, d'aménagement du territoire ou encore d'accompagnement des publics les plus vulnérables. Il démontre la réalité et la vitalité du lien entre l'État, ses opérateurs, les collectivités et les citoyens dans un département comme l'Ariège.

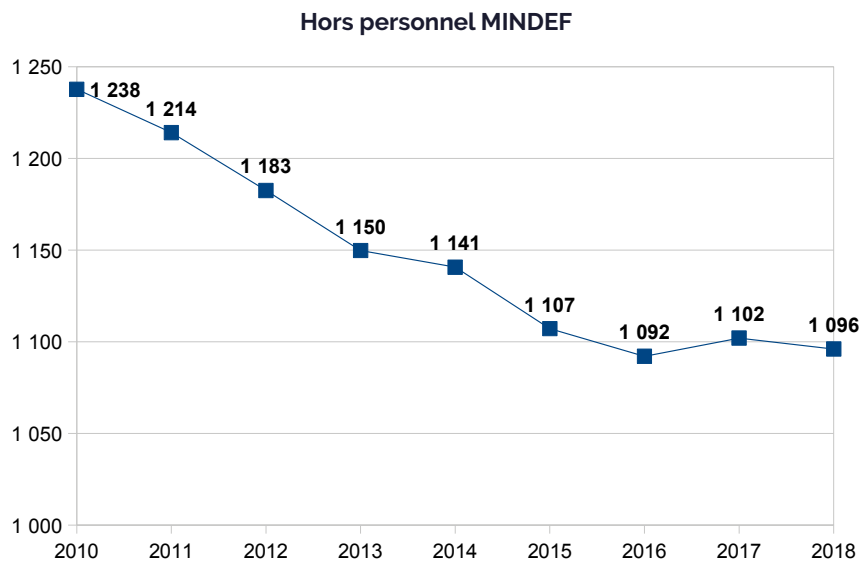
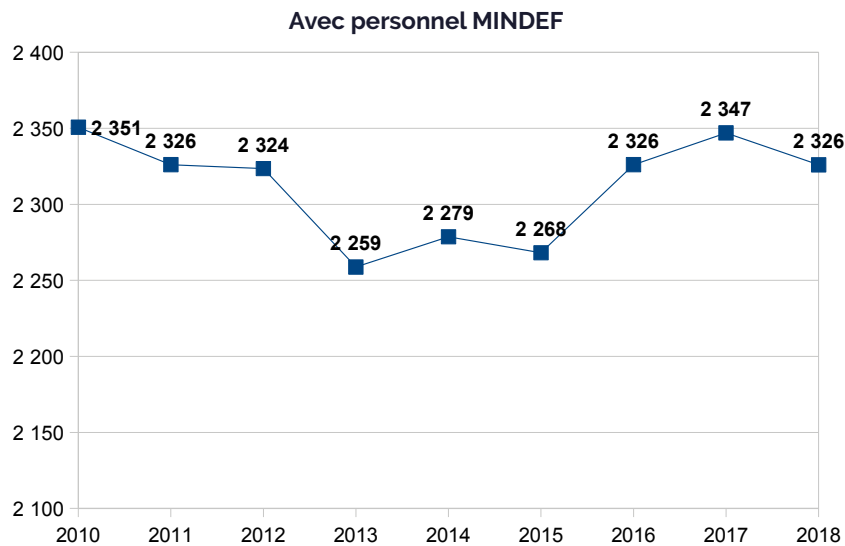
Ce constat, essentiel à l'heure où la confiance des citoyens envers les institutions demande plus que jamais à être confortée, nous invite à d'autant plus d'exemplarité afin d'offrir aux Français une administration transparente et efficace. Il nous engage, dans le même temps, à entendre la demande de redéploiement de services publics de proximité, qui constituera le grand défi de l'année à venir dans le cadre de la mise en place des maisons « France service » et de la montée en puissance des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP). Il nous appelle, enfin, à renforcer l'action des services de l'État face à l'urgence climatique afin d'en faire des moteurs de la transition écologique.

Services	Effectifs des services de 2010 à 2018 (en Equivalent Temps Plein – ETP)									Évolution des effectifs 2010/2018	
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	en ETP	en %
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine	4,00	4,00	5,00	3,75	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00		0,00
Direction départementale des territoires	196,87	142,97	144,37	136,97	137,97	133,77	115,60	117,10	115,17		-41,50
Direction départementale de la sécurité publique	125,30	126,30	125,20	120,30	130,20	120,30	123,10	126,30	127,60		1,84
Gendarmerie	320,00	335,00	334,00	326,00	321,00	311,00	318,00	338,00	338,00		5,63
Personnel MINDEF (1 ^{er} RCP, DMD09, CIRFA...)	1113,00	1112,00	1141,00	1109,00	1138,00	1161,00	1234,00	1245,00	1230,00		10,51
Office national des anciens combattants	2,60	2,60	2,60	2,80	1,92	2,80	2,80	2,80	2,80		7,69
DDCSPP	63,70	63,11	55,81	54,91	50,51	50,50	48,40	50,20	48,87		-23,28
DDFIP	279,59	295,20	289,00	282,00	276,00	270,00	260,00	249,90	242,20		-13,37
UD DIRECCTE	22,06	26,06	25,05	24,35	21,65	21,29	19,38	18,58	17,80		-19,31
Maison d'arrêt	42,00	44,00	41,00	46,00	41,50	40,00	44,00	45,00	45,00		7,14
Préfecture et sous-préfectures	127,70	122,45	114,70	111,00	109,90	107,80	107,70	104,70	104,60		-18,09
UD DREAL	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	2,60	3,00	4,00	4,00		33,33
Douanes	32,80	31,80	21,50	21,20	25,00	23,80	23,80	21,60	26,70		-18,60
Archives départementales	1,50	1,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00		33,33
Protection Judiciaire de la Jeunesse	9,30	9,30	9,30	8,30	8,30	9,30	9,30	9,90	9,90		6,45
Service pénitentiaire d'insertion et de probation	7,30	7,30	10,00	7,20	7,70	8,00	11,00	7,90	7,50		2,74
Tous services de l'État	2350,72	2326,09	2323,53	2258,78	2278,65	2268,16	2326,08	2346,98	2326,14		-1,05

Hors Santé, Education Nationale et Justice (tribunaux)

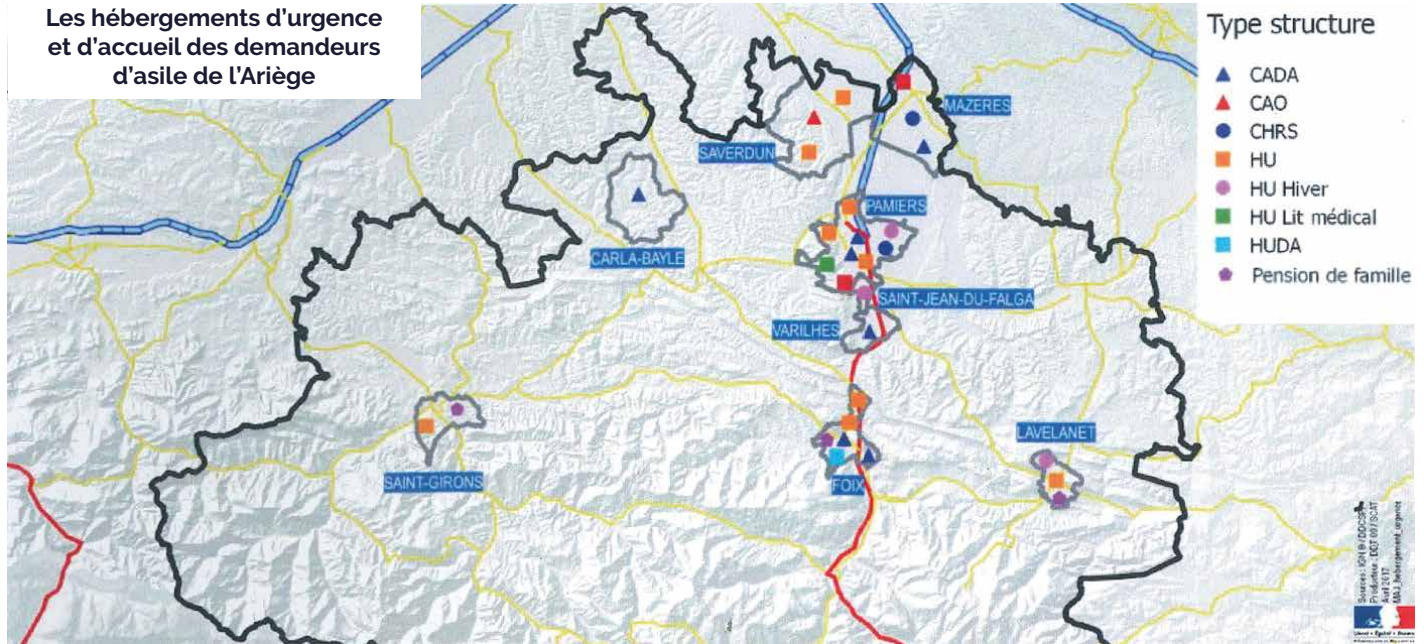
Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Effectifs de la Fonction Publique en Ariège (en Equivalent Temps Plein)	2 351	2 326	2 324	2 259	2 279	2 268	2 326	2 347	2 326
Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Effectifs de la Fonction Publique en Ariège (en Equivalent Temps Plein) HORS PERSONNEL MINDEF	1 238	1 214	1 183	1 150	1 141	1 107	1 092	1 102	1 096

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES SERVICES DE L'ÉTAT EN ARIÈGE 2010 / 2017



Opérateurs de l'État

- Agence française pour la biodiversité Service départemental de l'Ariège : 6 ETPT annuels pour cet opérateur de l'État
- Office National de la chasse et de la faune sauvage : 14 ETPT



- **CADA** : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
- **CAO** : Centres d'Accueil et d'Orientation
- **CHRS** : Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- **HU** : Hébergement d'Urgence
- **HUDA** : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
- **Pension de famille** : ex « maison-relais »

COORDONNÉES DES SERVICES DE L'ÉTAT EN ARIÈGE

Administration	Contact
Préfecture	2, rue de la Préfecture - BP 87 - 09007 Foix cedex Tél. : 05 61 02 10 00 Mail: prefecture@ariege.gouv.fr
Sous-préfecture de Pamiers	26, rue Frédéric Soulié - BP 172 - 09102 Pamiers Tél. : 05 61 60 97 30 Mail: prefecture@ariege.gouv.fr
Sous-préfecture de Saint-Girons	12, av René Plaisant - BP 109 - 09201 Saint-Girons Tél. : 05 61 96 25 80 Mail: prefecture@ariege.gouv.fr
Direction départementale des territoires (DDT)	10, rue des Salenques - 09000 Foix Tél. : 05 61 02 47 00 Mail: ddt@ariege.gouv.fr
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection de la population (DDCSPP)	9, rue Lt Paul Delpech - BP 130 - 09003 Foix cedex Tél. : 05 61 02 43 00 Mail: ddcsp@ariege.gouv.fr
Unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE)	30, avenue du Général de Gaulle - 09007 Foix cedex Tél.: 05 61 02 46 40 Mail: midipy-ut09@dirrecte.gouv.fr
Unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UD DREAL)	4, av Didier Daurat - BP 331 - 31776 Colomiers Cedex Tél: 05 61 15 39 99 Mail:ut-ariege.dreal-midi-pyrenees@developpement-durable.gouv.fr
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)	4, rue de la Préfecture - 09000 Foix Tél.: 05 34 09 36 21 Mail: udap.ariege@culture.fr
Délégation départementale de l'agence régionale de santé (DD ARS)	1, bvd Alsace Lorraine - BP 30076 - 09008 Foix cedex Tél.: 05 34 09 36 36 Mail: ars-dt09-dt@ars.sante.fr
Direction départementale des finances publiques (DDFiP)	55, Cours Gabriel Fauré - BP 86 - 09007 Foix cedex Tél. : 05 61 05 45 50 Mail: tg09.contact@dgfip.finances.gouv.fr
Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)	2, rue du Lt P. Delpech - BP 40077 - 09008 Foix Cedex Tél.: 05 67 76 52 09 Mail: sp09@ac-toulouse.fr
Groupe de gendarmerie départementale de l'Ariège (GGD)	2, allées de Villote - BP 80 - 09008 Foix Cedex Tél. : 05 61 02 17 00 Mail: ggd09@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Direction départementale de la sécurité publique (DDSP)	Hôtel de Police - 2, avenue Lakanal - 09000 Foix Tél.: 05 61 05 43 00 Mail: ddsp-sec.09@interieur.gouv.fr
Délégation départementale de l'agence française pour la biodiversité (AFB)	32, boulevard Alsace Lorraine - 09000 Foix Tél: 05 34 09 24 40 Mail:

Je tiens à remercier l'ensemble des services de l'État pour le travail accompli en 2018.

J'ai particulièrement apprécié la diligence et la conscience professionnelle manifestées à cette occasion.

Les fonctionnaires et agents publics ont su mener à bien la mise en œuvre des politiques publiques conduites par le gouvernement et ont su faire face aux sujets nouveaux qui ont ponctué l'actualité de l'année 2018.

Pour 2019, je sais que les services de l'État poursuivront ce travail de fond en direction de nos concitoyens et du monde économique. Ils sauront faire face aux aléas qui ne manqueront pas de se présenter.

Chantal Mauchet
Préfète de l'Ariège



Préfecture de l'Ariège

2 rue de la Préfecture - Préfet Claude Erignac
09007 Foix cedex

05 61 02 10 00- www.ariège.gouv.fr